

**Ecole Nationale Supérieure des Sciences de
l'Information et des Bibliothèques**

DEA

Sciences de l'Information et de la Communication
option : Economie et Management des Services d'Information

MEMOIRE DE DEA

**LA VALEUR ECONOMIQUE DU PATRIMOINE
DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES :
QUELQUES ELEMENTS POUR L'ANALYSE DE L'OFFRE
PATRIMONIALE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON**

Réalisé par : Jalel ROUISSI
Sous la direction de Mrs: Jean-Michel SALAÛN
Dominique VARRY

Septembre 1995

Université Lumière
Lyon 2

Université Jean-Moulin
Lyon 3

DEDICACES

*A la mémoire de LAYLA disparue cet été à la fleur de l'âge
A GHASSAN qui m'a appris à aimer l'enfance
et à mes parents, bien sûr*

REMERCIEMENTS

Mes vifs remerciements vont à toutes celles et tous ceux qui m'ont soutenu et aidé à préparer ce modeste travail.

Ma profonde gratitude va en particulier à Mr. Jean-Michel SALAÛN, Maître de conférences à l'enssib, pour sa générosité intellectuelle et sa patience pédagogique, sans lesquelles ce travail n'aurait pas vu le jour.

Mes remerciements vont également à Mr. Dominique VARRY, Maître de conférences à l'enssib pour sa bienveillance, l'aide documentaire et les orientations méthodologiques qu'il m'a fournies.

Mes sincères reconnaissances aux personnels de la bibliothèque et du centre de documentation de l'enssib pour leur disponibilité et les services qu'ils m'ont rendus tout au long de l'année universitaire.

Mes remerciements vont également à toutes les personnes qui m'ont accordé des entretiens et consacré une partie de leur temps. Je cite Mrs et Dames : Patrick BAZIN, Pierre GUINARD, Yvette WEBER et Bernadette MOREL de la Bibliothèque Municipale de Lyon, Mme. Gabrielle PERRIER, Directrice du Musée de l'Imprimerie et de la Banque, Mr. Jacques OUDOT, ancien Adjoint au maire Chargé de la Culture à la Ville de Lyon et actuel Vice-Président, Délégué aux affaires Culturelles au Conseil Régional Rhône-Alpes, Mr. Gilles LACROIX, Conseiller au livre et à la lecture à la DRAC Rhône-Alpes, Mme. Hélène DUBOIS, Chargée des bibliothèques et centres de documentation à l'ARALD, les éditions FINDAKLY, la librairie MYRLIVRES, Mr. Jean GOASGUEN, Inspecteur Général des bibliothèques honoraire, Mr. Bernard LAFON, Directeur de la B.M. de Roanne et Mr. Yves JOCTEUR-MONTROZIER, Conservateur du fonds ancien à la B.M. de GRENOBLE

Que tous ceux parmi mes amis qui m'ont aidé et encouragé aux moments les plus difficiles trouvent ici une note de reconnaissance. Je cite CHAMBA, DUBA, PANDA, LAMBA, F'TOUH, M. CHAWK, Jahida BOUCHAMA, A. IDEA et CHACHOUTA.

RESUME

La valeur économique des collections patrimoniales des bibliothèques publiques se définit à la base de certains fondements sociaux, cognitifs, émotionnels, politiques, historiques et économiques. Ce mémoire se propose d'analyser la valeur économique du patrimoine de la Bibliothèque Municipale de Lyon en l'abordant du point de vue des acteurs de l'offre. Ces derniers se répartissent entre les professionnels, les élus, l'administration (l'Etat), les associations et les partenaires économiques (agents commerciaux et mécènes). Les représentations qu'ils se font de ce patrimoine et les politiques qu'ils lui appliquent ne sont pas toujours concordantes. Ce qui n'est pas sans conséquences sur son statut et sa valeur.

DESCRIPTEURS / MOTS CLEFS

Patrimoine/ Patrimoine des bibliothèques/ Fonds patrimoniaux/ Collections patrimoniales/ Bibliothèques Municipales/ Bibliothèques publiques/ Bibliothèque Municipale de Lyon/ Valeur économique/ Fondements de la valeur/ Valorisation/ Analyse de la valeur/ Economie des bibliothèques/ Economie du patrimoine.

ABSTRACT

The economic value of public libraries patrimonial collections is defined at the root of some social, cognitive, emotional, politic, historic and economic foundations. The aim of this report is to analyse the economic value of the Lyon public library's patrimony, according to the supply participants point of view. Those participants are shared out between professionals, the elect, administration (the state), associations and economic partners (trading agents and maecenas). The way that they perceive the concept of patrimony and the politics that they applied on it are not always in agreement, which have consequences on its status and its value.

KEY WORDS

Patrimony/ Libraries patrimony/ Patrimonial funds/ Patrimonial collections/ Public libraries/ Lyon Public Library/ Economic value/ Value foundations/ Valorization/ Value analyses/ Libraries economy/ Patrimonial economy.

LISTE DES ABREVIATIONS

ARALD : Agence Rhône-Alpes pour le Livre et la Documentation

BBF : Bulletin des Bibliothèques de France

BDP : Bibliothèque Départementale de Prêt

BML : Bibliothèque Municipale de Lyon

DLL : Direction du Livre et de la Lecture

DRAC : Direction Régionale des Affaires Culturelles

FRAB : Fonds Régional d'Acquisitions des Bibliothèques

MIB : Musée de l'Imprimerie et de la Banque

TGB : la Très Grande Bibliothèque (de France)

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION GENERALE	8
------------------------------	----------

<u>PREMIERE PARTIE : PATRIMOINE, BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES ET ECONOMIE : LES ELEMENTS D'UN PUZZLE</u>	16
--	-----------

I- PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES	17
I.1- QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?	17
I.2- LE PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : AMBIGUITES DU CONCEPT ET PROBLEME DE TERMINOLOGIE	19
II- L'ANALYSE DE LA VALEUR ECONOMIQUE DU PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES	22
II.1- LA NATURE DU BIEN : PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES	22
II.2- LES FONDEMENTS DE LA VALEUR	24
A- Le Fondement de préservation et de legs	24
B- Le Fondement socio-identitaire	25
C- Le Fondement cognitif	27
D- Le Fondement émotionnel	28

<u>DEUXIEME PARTIE : LES OUTILS DE LA RECHERCHE : LE TERRAIN ET LES ACTEURS</u>	30
--	-----------

<u>I- LE PATRIMOINE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON*</u>	
I.1- HISTORIQUE DE LA BML ET EVOLUTION DE SES COLLECTIONS	31
I.2- TYPOLOGIE ET ORGANISATION DES COLLECTIONS	32
A- Le Département des Fonds anciens	33
B- Le Département de la Documentation Régionale	34
C- Le Département Arts	35
II- LES ACTEURS DE L'OFFRE PATRIMONIALE DE LA BML	36
II.1- LES PROFESSIONNELS	37
II.2- LES ELUS TERRITORIAUX	37
II.3- L'ETAT	38
II.4- LES ASSOCIATIONS	39
II.5- LES AGENTS ECONOMIQUES	39

A- Les éditeurs	39
B- Les libraires d'anciens	40
C- Les Mécènes	40

TROISIEME PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA VALEUR ECONOMIQUE DU PATRIMOINE DE LA BML : ANALYSE ET RESULTATS DES ENTRETIENS **44**

I. INTRODUCTION : GRILLES D'ENTRETIENS (CONCEPTION ET STRUCTURE) **45**

II. SYNTHESE DES ENTRETIENS **49**

II.1 IDENTIFICATION DES ACTEURS 49

II.2 REPRESENTATIONS DU PATRIMOINE 52

A- Les Professionnels de la BML 52

B- L'Elu Municipal (et Régional) chargé de la culture 54

C- La DRAC Rhône-Alpes 54

D- L'ARALD 55

E- Les Agents économiques 55

II.3 UTILITES ET ENJEUX DU PATRIMOINE DE LA BML 56

A- Les Professionnels de la BML 56

B- L'Elu Municipal (et Régional) chargé de la culture 60

C- La DRAC Rhône-Alpes 61

D- L'ARALD 62

E- Les Agents économiques 62

II.4 QUELQUES PROLONGEMENTS EN TERMES D'APPROCHES ECONOMIQUES⁶⁴

A- Les Professionnels 64

B- L'Elu Municipal (et Régional) chargé de la culture 65

C- L'ARALD 65

III. CONCLUSIONS ET RESULTATS **65**

CONCLUSION GENERALE **69**

BIBLIOGRAPHIE **70**

ANNEXES **75**

INTRODUCTION GENERALE

La notion du patrimoine des bibliothèques est relativement récente par rapport aux autres formes du patrimoine (monumental, muséographique, ethnologique, etc.). Pourtant, la vocation patrimoniale a accompagné l'apparition des premières bibliothèques conçues en tant que dépôts de livres et temples gardiens du savoir. D'autre part, le patrimoine des bibliothèques fut longtemps confiné aux fonds anciens (manuscrits et livres antérieurs au XIX^e siècle). Ce n'est qu'à partir des années 80 que la notion du patrimoine des bibliothèques prenait toute son ampleur (1980 a été proclamée année du patrimoine). Les fondements mêmes de cette notion furent redéfinis selon la triple dimension d'ancienneté, rareté et préciosité¹. Une prise de conscience des valeurs de ce patrimoine commençait à émerger générant ainsi de nouvelles appréhensions aux niveaux de l'exploitation et de la gestion. Xavier GREFFE pense que le recours des professionnels du patrimoine aux économistes s'explique par leur quête d'arguments convaincants pour faire pencher en leur faveur les décideurs budgétaires².

Etudier ce patrimoine d'un angle économique entre précisément dans le cadre de ces nouvelles appréhensions et de cette prise de conscience dictées par la conjoncture économique générale. Or, cela nous place en face de trois défis :

- Préciser le champ sémantique de la notion du patrimoine des bibliothèques et dégager une typologie des éléments.

- Définir des outils scientifiques d'une approche économique. Sachant qu'il y a plusieurs angles d'attaque possibles (approches) pour l'étude économique de ce patrimoine, l'analyse de la valeur reste, en tout état de cause, le point central sur lequel se bâtit le travail des économistes.

- Vérifier l'opérationnalité des outils définis à la base d'hypothèses bien définies testées sur un terrain à son tour bien défini.

Jean GADREY précise que si l'on veut pouvoir fonder une approche économique ou socio-économique du patrimoine d'une collectivité, il faut tenter de définir ce patrimoine comme un concept. A son avis le patrimoine d'une collectivité serait : « un ensemble " d'objets et de produits " auxquels cette collectivité, ou une proportion suffisante de ses membres, attache de la valeur, parce qu'il s'agit de réalités qui témoignent de l'identité de cette collectivité en établissant un lien temporel entre le passé de cette collectivité et son présent (témoignage du passé) ; ou entre son présent et ce qu'elle imagine de son avenir (témoignage projeté) »³.

¹ - Cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES. - " la Charte des bibliothèques ", in : *le Rapport annuel pour 1991*, Association du Conseil Supérieur des Bibliothèques, Paris, 1992, pp. 23 -32

² - GREFFE (Xavier).- *La valeur économique du patrimoine : la demande et l'offre des monuments*, Paris, Anthropos, 1990, p. 3

³ - GADREY (Jean).- " Gestion patrimoniale, gestion durable des ressources et évaluation ", in : *Revue politiques et Management Public*, vol. 12, n°4, décembre 1994, p. 32

Il est communément admis de considérer une bibliothèque publique comme étant un service de collecte, de gestion, de production et de communication de l'information. L'économie des bibliothèques ne serait de ce point de vue, qu'une économie appliquée de l'information. Les travaux de Jean-Michel SALAÛN sur l'économie de la communication flottante, à travers lesquels il étudie les déclinaisons des activités des bibliothèques suivant une démarche comparative avec les secteurs des spectacles vivants et de l'édition, s'inscrivent dans ce sens. La communication flottante étant « composée de messages qui ne sont pas adressés à un ou plusieurs individus précisément repérés, mais à un ensemble d'individus. »⁴. Les collections patrimoniales des bibliothèques sont donc assimilées à une masse d'informations ce qui permet d'établir un lien avec l'approche patrimoniale de l'information développée par Thierry RIBAUT.

Or, s'agissant du patrimoine en tant que concept générique sans spécification de support ou de terrain, les économistes ont souvent tendance à l'assimiler à un bien culturel. Et du coup, l'angle d'attaque change de l'économie de l'information à l'économie de la culture. Il serait abusif de penser à une opposition des deux approches : économie de l'information / économie de la culture. Il ne s'agit pas d'un choix exclusif entre l'une ou l'autre des deux approches. Dans le cas du patrimoine des bibliothèques, l'économie de l'information et l'économie de la culture fonctionnent en complémentarité selon le principe des vases communicants. Xavier DUPUIS et François ROUET s'interrogent : « En effet, quelle pertinence accorder à l'économie de la culture si l'on ne précise pas d'abord le sens que l'on retient pour le concept polysémique de culture ? »⁵ suite de quoi, ils constatent qu'à l'origine, il n'y avait pas d'économie de la culture mais des économies des secteurs reconnus par consensus comme " culturels ". Ceci est dû en fait à l'extrême hétérogénéité du champ culturel. On avait du mal à appliquer les mêmes traitements à des biens et services (produits) très différents comme le théâtre, les arts plastiques, le livre, et par extension le design, l'architecture, la mode, la publicité, le vidéo-clip, les arts culinaires, le jardinage, le tourisme, les loisirs, etc.

Par voie de conséquence, on peut se demander s'il est permis de parler du patrimoine en tant que terme générique désignant un ensemble de biens culturels homogènes, et s'il n'est pas plus logique d'affecter à chaque catégorie de biens culturels, que nous venons d'énumérer ci-dessus, une déclinaison patrimoniale ? Ainsi, on aura le patrimoine théâtral, le patrimoine livresque, le patrimoine architectural, le patrimoine sculptural, le patrimoine culinaire, etc.

L'hétérogénéité qui caractérise les biens culturels se trouve ainsi projetée sur les biens patrimoniaux. Et s'il est vrai - comme le constatent X. DUPUIS et F. ROUET - que

⁴ - SALAÛN (Jean-Michel).- Pour une économie politique de la communication flottante : le cas des bibliothèques, intervention au colloque sur l'économie de l'information, l'enssib, mai 1995

⁵ - DUPUIS (Xavier), ROUET (François).- " L'économie au risque de la culture ", in : *Economie et culture, vol.1, Les outils de l'économiste à l'épreuve*, Paris, la documentation française, 1987, p. 18

l'économie de la culture s'est bâtie à partir d'études et d'analyses ponctuelles circonscrites à des secteurs spécifiques, il ne serait pas hasardeux de déduire la même remarque pour ce qui est de l'économie du patrimoine. Concourent à cela les travaux ponctuels de X. GREFFE sur le patrimoine monumental, les travaux sur l'économie des musées, etc.

Cependant, et en dépit de ses incertitudes congénitales, l'économie de la culture a pu atteindre un niveau d'épanouissement et rassembler des adeptes. Trois facteurs principaux ont concouru à ce processus :

a) En 1966, parût une étude publiée aux Etats Unis par W. BAUMOL et G. BOWEN qui mettait l'accent sur ce qu'il est convenu d'appeler "la maladie des coûts" ou la " loi Baumol-Bowen ". Le principe est que certains biens culturels sont par leur nature même déficitaires et ne peuvent survivre en dehors des subventions publiques. (exemple : les arts et les spectacles vivants).

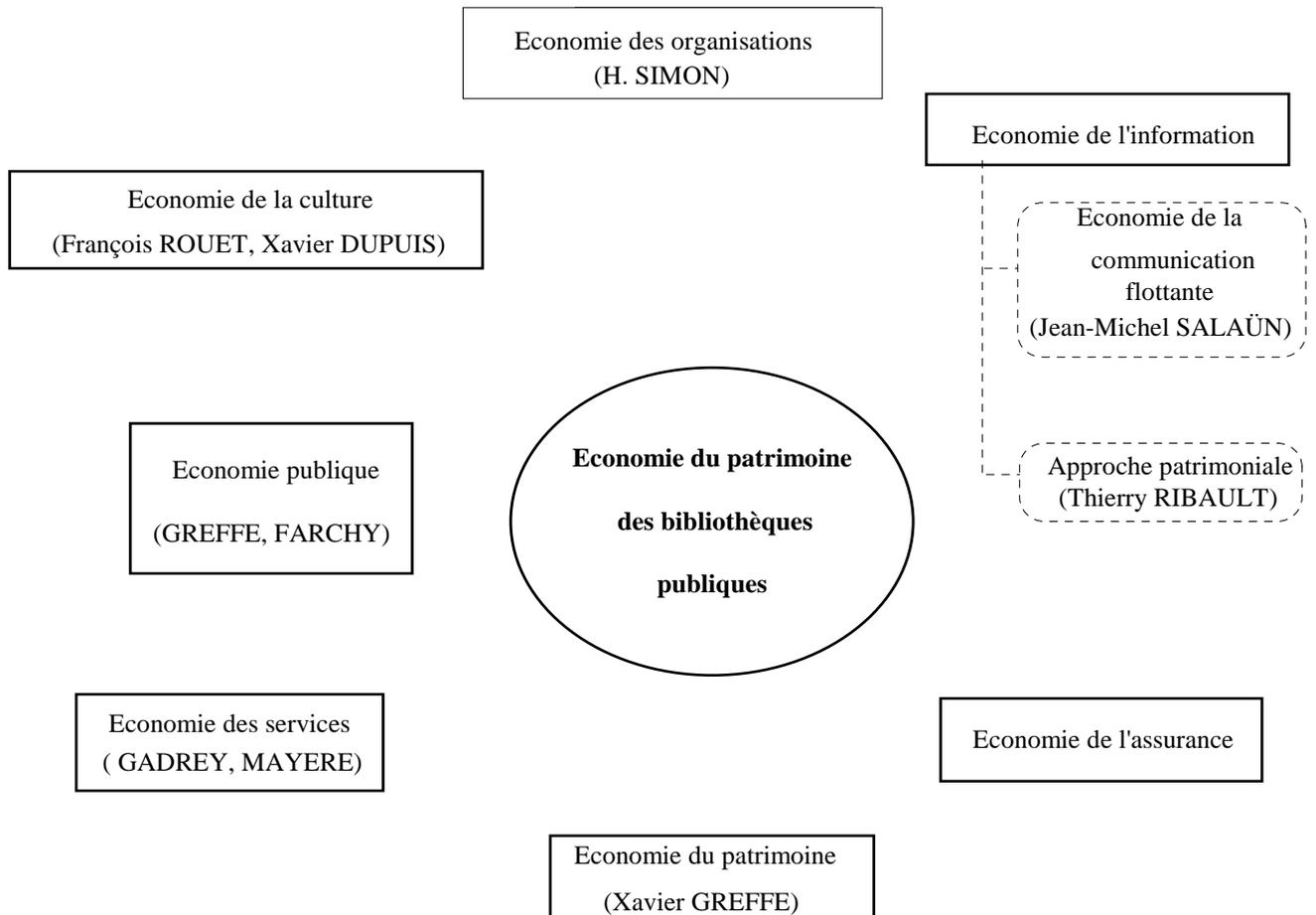
b) Le poids de la culture dans l'économie était une question centrale autour de laquelle se sont développées beaucoup de démarches dont les études d'impact dites aussi méthode des effets. Appliquée au patrimoine, cette démarche chercherait à démontrer que les travaux de restauration, conservation, exposition, reproduction, réutilisation, etc., participent à la création d'emplois, et à la dynamisation de la vie économique locale.

Les analyses ainsi construites sont loin d'être évidentes et subordonnent les biens culturels à une logique économique utilitariste, qu'il serait plus rationnel d'élargir à des perspectives sociales et culturelles. C'est d'ailleurs sur quoi s'est fondé le " plaidoyer " Baumol-Bowen pour défendre le principe de la subvention publique en faveur des arts et des spectacles vivants. C'est aussi la raison pour laquelle certains biens culturels sont qualifiés de biens méritoires ou tutélaires.

c) Cependant, d'autres biens culturels se caractérisent par une forte reproductibilité, comme c'est le cas du disque, du livre, de la presse, de l'audiovisuel sans aller jusqu'aux biens dont l'aspect culturel est contesté par les puristes de la culture. L'activité économique qui les régit est désignée par le terme révélateur " d'industries culturelles " , ce qui atténue l'ampleur de la " fatalité Baumolienne" et relance la polémique sur la nature des biens culturels qui relèvent de ces catégories fortement reproductibles et rentabilisables. Et l'on se retrouve face à un éclatement catégoriel des biens culturels présentant une panoplie qui va des biens tutélaires et publics aux biens privatifs en passant par les biens collectifs mixtes.

La notion " d'industries culturelles " a ouvert devant l'économie de la culture d'immenses terrains d'investigation dès lors qu'il est devenu possible de raisonner suivant la logique marchande en termes d'offre et de demande. La notion d'entreprise culturelle naquit au grand jour avec comme origine - et conséquence aussi - le développement des techniques du management entrepreneurial (l'évaluation, les tableaux de bord) et de la micro-économie et du marketing (audit, analyses coûts / avantages, analyses coûts / efficacité, etc.).

Le statut de la bibliothèque considérée (publique, municipale, associative, etc.) déterminera de quelle branche des sciences économiques relève son étude (économie publique, mixte, marchande, non marchande...).



**LES FONDEMENTS THEORIQUES DE L'ECONOMIE
DU PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES**

S'agissant de biens culturels bien définis en l'occurrence les biens patrimoniaux, X. GREFFE constate que l'on « passe vite sur les problèmes de méthode, on contourne les difficultés plus qu'on les résout, et on ne se rend pas toujours compte que si l'analyse économique peut aider à la compréhension de l'économie patrimoniale, elle risque fort, dans un second temps d'en aplatir la spécificité et de la ravalier au rang d'une activité comme les autres... Le patrimoine fonctionne à " la spécificité ", l'économie à " l'homogénéité ", et faute d'avoir cette dimension à l'esprit, les cadeaux que l'on croit trouver chez les économistes risquent fort de se révéler empoisonnés »⁶.

Attentifs à cet avertissement méthodologique et soucieux de ne pas perdre de vue les spécificités du terrain (d'une part une bibliothèque municipale, et de l'autre son patrimoine), nous avons préféré approcher le sujet dès sa base, à savoir l'analyse de la valeur économique du patrimoine d'une bibliothèque municipale du point de vue de l'offre. Etant donné l'importance quantitative et qualitative de ses collections patrimoniales, la Bibliothèque Municipale de Lyon a été choisie pour une étude de cas. Pour ce faire, nous avons établi en hypothèses quatre fondements de la valeur économique que nous sommes allés vérifier auprès de cinq acteurs de l'offre patrimoniale de la dite bibliothèque municipale.

Les quatre hypothèses consistaient en ce que la valeur économique du patrimoine d'une bibliothèque municipale est fondée sur :

a) un fondement économique : en relation avec les politiques de valorisation des collections et des défis technologiques qui contraignent les bibliothèques à s'aligner sur les techniques de transfert des supports, de la numérisation et de l'insertion dans des réseaux nationaux et internationaux, bouleversant ainsi les idées reçues sur l'authenticité des documents et l'originalité des supports. Ce fondement économique a pris une envergure particulière avec la mise en place de la notion de " valeur d'option " dite parfois aussi " valeur de préservation " ou " valeur de legs " .

b) un fondement socio-culturel : lié à la valeur identitaire que recèle l'héritage transmis à une communauté donnée par ses générations successives. Cet héritage constitue une sorte de mémoire collective riche en témoignages sur le passé culturel, social, politique, économique, etc. de la dite communauté.

c) un fondement cognitif : les collections patrimoniales sont très utiles pour les travaux de recherche dans les différents domaines du savoir. Dans ce cadre, le patrimoine écrit et graphique présente la particularité d'être doublement intéressant par les contenus qu'il véhicule, et par ses supports qui constituent une source précieuse pour les chercheurs en histoire des textes, en paléographie, ou encore en histoire de l'édition et de l'imprimerie.

⁶ - GREFFE (Xavier), *op. cit.*, p. 3

d) un fondement émotionnel : lié à la consommation esthétique (manuscrits de peinture, reliure d'art, enluminures, etc.) ou affective (effets de prestige et de nostalgie) des oeuvres.

Ces quatre fondements de la valeur sont la synthèse de ce qu'on trouve chez plusieurs auteurs dont certains les détaillent en plus de ces quatre points comme le fait Philippe AIGRAIN qui, en dressant dix points d'intérêt du patrimoine écrit et graphique, cherchait à dégager exhaustivement les utilités de ce patrimoine. C'est pourquoi par exemple, il éclate la dimension cognitive en plusieurs points : témoignage de l'histoire des supports, témoignage d'une pensée humaine, témoignage sur la production sociale dans un domaine ou une période donnée, (la presse, les cartes postales)⁷.

Jean GADREY reprend les fondements établis par X. GREFFE à savoir la valeur esthétique, la valeur artistique, la valeur historique, la valeur cognitive, la valeur économique, l'image de marque, la valeur sociale, la valeur d'option⁸ en insistant d'une part, sur la distinction entre la valeur d'option et celles de préservation et de legs, et d'autre part sur l'importance de la valeur sociale qui n'est selon lui citée par les économistes que pour mémoire.⁹

Nous avons essayé de regrouper ces différents aspects en quatre grands points qui agissent en coalition pour fonder la valeur économique du patrimoine des bibliothèques. Ces fondements ainsi définis seront confrontés aux représentations et pratiques des acteurs de l'offre patrimoniale : les professionnels, les élus territoriaux essentiellement municipaux, l'Etat, les associations et les agents économiques (éditeurs, libraires d'anciens, mécènes, etc.).

Ces cinq catégories représentent les principaux acteurs de l'offre patrimoniale au niveau de toute bibliothèque municipale. La méthode employée est l'entretien semi directif articulé autour de trois grands thèmes :

a) les représentations que se fait chaque acteur du patrimoine à savoir ce qui peut être patrimonial de son point de vue (critères de la patrimonialité) et la typologie des objets et des pièces patrimoniales en illustrant ses propos avec quelques exemples puisés dans les collections de la BML.

b) les utilités et enjeux du patrimoine à travers les profils socioprofessionnels des usagers et les types d'usages que l'on fait (ou que l'on pourrait faire) de ce patrimoine. Les politiques adoptées par les acteurs en la matière traduisent les enjeux que l'on accorde à ce patrimoine.

⁷ - Cf. AIGRAIN (Philippe).- " Exercice de technologie " , in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : Actes du colloque de Roanne : 6 / 7 octobre 1992*, Annecy, ARALD, 1993, pp.63 - 68

⁸ - Cf. GREFFE (Xavier).- *op. cit.*, chapitre 2, pp. 32 - 60

⁹ - Cf. GADREY (Jean).- *op. cit.*, pp. 36 - 38

c) les différentes approches économiques possibles du patrimoine, à savoir l'impact de ces enjeux et utilités en termes de mesures et stratégies économiques aux niveaux micro et macro.

Dans un deuxième temps, il nous a fallu procéder à une analyse des réponses recueillies pour essayer de dégager les convergences et les divergences entre les points de vue de ces différents acteurs. Autrement dit, et pour emprunter un vocabulaire mathématique les acteurs seront assimilés à des joueurs devant opérer des choix (inclusifs et / ou exclusifs) parmi les quatre fondements de la valeur que nous avons dissimulés à travers les questions réparties entre les trois grands thèmes des entretiens. Toutefois, les acteurs interviewés pourraient affecter d'autres fondements de la valeur au patrimoine que nous n'aurions pas prévus ou que nous aurions étouffés par les regroupements que nous avons opérés. Les fondements de la valeur constitueront ainsi les variables d'un problème dont la solution peut déboucher sur l'une des situations de jeu suivantes :

- situation de jeu de coopération à l'état pur : où tous les joueurs ont des intérêts concordants
- situation d'un jeu de lutte à l'état pur : où aucune possibilité de coopération n'existe entre les joueurs
- situation de jeu de lutte et de coopération : où on assiste tantôt à des convergences, tantôt à des divergences d'intérêts entre les joueurs.

Rappelons enfin que l'on ne pourrait se prononcer sur la valeur économique du patrimoine d'une bibliothèque municipale en se contentant de l'étudier du seul point de vue de l'offre. L'analyse de la demande demeure le corollaire inévitable de toute analyse de la valeur qui prétend à l'exhaustivité et à la rigueur scientifique.

**PREMIERE PARTIE : PATRIMOINE, BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES
ET ECONOMIE : LES ELEMENTS D'UN PUZZLE**

I- PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES

I.1- QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?

La Direction du Patrimoine au Ministère de la Culture considère que le patrimoine peut être tout, mais pas n'importe quoi. « Tout est patrimoine, ce qui nous permet de conserver un monde qui s'éteint devant nous, toutes les traces, matérielles et immatérielles, de la vie et des générations passées ». ¹⁰ L'extensibilité sans limite de la notion du patrimoine ne facilite pas la mise en place d'une définition pertinente. Le patrimoine est en effet, une notion à plusieurs composantes. Il y a d'abord l'aspect juridique qui renvoie à la notion de l'héritage qui est selon André CHASTEL « l'instrument légal, institutionnel, ou mieux le véhicule social des données en question : biens, terres, constructions, objets ». ¹¹ Toutefois, le patrimoine est pour lui, moins une propriété, comme on a souvent tendance à le considérer, qu'une possession qui par définition précède et suit le possesseur actuel. D'où les reports de l'individuel au commun. Ce commun peut aller de la sphère familiale (intervention du droit d'aînesse, actions de sauvetage...) à celle nationale (mesures de classement, interdiction de l'exportation...), voire même jusqu'à la sphère internationale (quand l'UNESCO intervient pour aider à sauvegarder un monument ou à le classer patrimoine mondial...). Le deuxième aspect de la notion du patrimoine est de nature anthropologique qui invite à l'appréhender « comme une catégorie de l'existant dépassant l'usage présent ». ¹² Par conséquent, apparaît la notion de sacrifice, en ce que la préservation suppose comme effort de mobilisation de personnes et comme dépenses souvent importantes à consentir. « Il s'agit de ce qui n'est jamais condamné à périr sans entraîner un sentiment d'accablement ou de dérélition. Le patrimoine est ce dont la préservation demande des sacrifices, ce dont la perte signifie un sacrifice... Il s'agit d'un bien-qui-nous-possède autant et plus que nous le possédons ». ¹³ Un troisième aspect vient s'ajouter, selon A. CHASTEL, aux deux composantes précédentes. Considéré selon une logique génétique, le point de départ du patrimoine « s'identifie à une fondation, associée à une pratique funéraire. C'est la racine même du phénomène : la perpétuation de ce qui fournit un encadrement à la vie humaine, grâce à un symbole d'origine et à un rite des morts ». ¹⁴ Bien que cela puisse paraître paradoxal, l'idée de patrimoine doit son origine à la notion de perte, car on ne regrette et on ne cherche à sauvegarder et protéger que ce qui est menacé de disparition. « Sans les altérations et les menaces, une prise de conscience sérieuse n'a pas lieu ». ¹⁵

¹⁰ - MINISTERE DE LA CULTURE. - le Patrimoine, Paris, la documentation française, 1992, p. 9

¹¹ - CHASTEL (André). - " Le patrimoine ", in : *Encyclopaedia UNIVERSALIS*, vol. * : *les enjeux*, p. 220

¹² - *Ibid*

¹³ - *Ibid*

¹⁴ - *Ibid*

¹⁵ - *Ibid*

La notion de patrimoine aux sens et dimensions que l'on vient d'évoquer, est curieusement nouvelle. Cinq facteurs ont contribué historiquement à son évolution jusqu'à atteindre sa signification moderne. Il y a le fait monarchique, le fait religieux, le fait national, le fait administratif et le fait scientifique.¹⁶

Cependant, l'appréhension du patrimoine a de tout temps constitué un enjeu politique en ce sens que les décideurs peuvent en faire un moyen de manipulation de la conscience sociale et d'orientation des goûts vers des directions plutôt que vers d'autres. Dominique POULOT considère qu'il « existe à chaque époque, un rapport entre représentations intellectuelles et sensibles du patrimoine, logique socio-politique et pensée du territoire ». ¹⁷ L'histoire de la censure, des inquisitions, du vandalisme du moyen-âge, de la barbarie des guerres civiles et entre Etats, atteste que ce qui nous est parvenu des ancêtres n'est qu'une partie de ce qu'ils ont produit à travers les siècles. C'est dire que ce ne sont pas uniquement les dommages naturels et les dégradations physiques qui ont été à l'origine des pertes. Bien de sélections, de ratures, de grattages ont été opérés par le pouvoir même de textes officiels sur les supports patrimoniaux pour qu'ils soient en conformité avec les images qu'on cherchait à proposer (lire imposer) à la Nation de son passé et de son présent, et à transmettre aux générations futures. Ce phénomène a toujours été observé à des degrés plus ou moins importants.

Dominique POULOT constate que c'est la Révolution de 1789 qui a inventé le patrimoine¹⁸. La notion moderne du patrimoine est due aux bouleversements engendrés à partir de la Révolution par la démocratisation, l'industrialisation, l'extension implacable de la société industrielle au sein de toutes les sociétés. On peut parler aujourd'hui d'une véritable " demande de patrimoine ", née à la fois d'une nostalgie du passé, de la recherche des racines civilisationnelles et d'un besoin d'identité dans un monde en pleine mutation. Max QUERRIEN insiste sur l'unité du patrimoine si l'on veut le détourner d'une appropriation frileuse et le retourner vers une appréhension populaire. « ...il faudrait même englober dans la même prise de vue le patrimoine littéraire, le patrimoine musical, le patrimoine chorégraphique, le patrimoine photographique et cinématographique...Techniquement, il faut des spécialistes pour en prendre soin, mais, en termes de mémoire sociale, en termes de civilisations, le patrimoine ne se divise pas ». ¹⁹ Le patrimoine est à son avis « l'ensemble des traces qu'ont laissées, sous des formes diverses, les messages génétiques qui, d'étape en étape, ont fait que notre civilisation est ce qu'elle est ». ²⁰ M. QUERRIEN va jusqu'à hisser l'intimité avec le patrimoine au rang des droits de l'homme.

¹⁶ - Cf. Revue de l'art, n° 49, 1980

¹⁷ - POULOT (Dominique).- " Le retour du patrimoine ", in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit: un enjeu pour l'Europe : Actes du colloque de Roanne : 6 / 7 octobre 1992*, Annecy, l'ARALD, 1993, p. 13

¹⁸ - Cité par Martine POULAIN, in : " Valoriser le patrimoine écrit ",in : *B.B.F.*, Paris, tome 37, n.6, 1992, p.p. 78 - 79

¹⁹ - QUERRIEN (Max). - Pour une nouvelle politique du patrimoine : rapport au Ministre de la culture, Paris, la documentation française, 1982, p. 7

²⁰ - *Ibid*

Il ne s'agit jusque là que des origines philosophiques, historiques, et politiques qui ont fondé la définition même de la notion du patrimoine en général. Voyons maintenant, comment se concrétise cette notion lorsqu'on l'applique à un domaine d'activité bien défini comme le monde des bibliothèques et des supports documentaires de l'information.

I.2- LE PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES : AMBIGUITES DU CONCEPT ET PROBLEME DE TERMINOLOGIE

« D'abord, "monumental" le patrimoine est devenu un concept des bibliothèques » précise Elisabeth GIULIANI ²¹. En ceci, elle rejoint cette constatation du rapport DESGRAVES : « Le mot patrimoine est rarement apparié à celui des bibliothèques. Il ne fait de doute pour personne qu'un monument, un objet ancien constituent un patrimoine ; il n'en va pas de même pour les collections des bibliothèques ; s'agit-il des plus précieuses ». Selon Claude JOLLY, le problème du patrimoine écrit n'a été posé dans toutes ses dimensions qu'à la fin des années 70 ou au début des années 80 ; suite aux rapports CAILLET sur le patrimoine de la Bibliothèque Nationale et le rapport DESGRAVES sur le patrimoine de toutes les bibliothèques.²²

Mais, comment distinguer le patrimonial du non patrimonial dans une bibliothèque ?

" L'étude d'opportunité pour l'implantation de centres de conservation des documents graphiques en région " publiée par la DLL en 1989 nous présente une analyse sur l'évolution des dénominations adoptées pour définir les collections patrimoniales : « La notion de livre ancien recouvre deux définitions : l'une, au regard des administrations douanière et fiscale recouvre tout document de plus de cent ans d'âge ; l'autre, au plan historique, inclut tous les documents imprimés avant 1810, date de parution de la première bibliographie régulière signalant la parution des livres français. Cette notion quelque peu arbitraire n'en recouvre pas moins une réalité technique : au début du XIX siècle, le passage de la fabrication artisanale à la fabrication industrielle bouleverse les méthodes de production et se traduit sur le plan historique par des stratifications dans les bibliothèques : les livres antérieurs à 1810, constituent par leur ancienneté, leur rareté souvent, le noyau prestigieux des collections. Ce patrimoine traditionnel, reconnu comme tel par son ancienneté, ne constitue qu'une partie des collections des bibliothèques. ... à la dénomination *livres anciens* s'est substituée la notion de *documents anciens, rares et précieux* qui inclut les documents postérieurs à 1810 ayant une valeur patrimoniale. Cet heureux changement de perception vient mettre un terme à l'attitude

²¹ - GIULIANI (Elisabeth). - " les Collections patrimoniales et l'accès aux gisements documentaires ", in : *Musique en bibliothèques*, Paris, éditions du cercle de la librairie, 1993, collection *Bibliothèques*, pp. 33 - 51

²² - JOLLY (Claude). - " l'Etat français et son patrimoine écrit depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours ", in : *Actes des journées patrimoniales d' Arc et Senans, 15 / 16 octobre 1987*, pp. 14 - 18

fâcheuse qui assimilait le précieux à l'ancien, au détriment de la valeur intrinsèque des documents ».²³

L'article 8 de la charte des bibliothèques pose trois critères : l'ancienneté, la rareté et la préciosité. Le texte de la charte précise en note :

« Par document ancien, on entend tout document de plus de cent ans d'âge.

Par document rare, on entend tout document qui ne se trouve dans aucune autre bibliothèque proche ou apparentée, ou, pour une bibliothèque spécialisée, tout document qui entre dans sa spécialité.

Le caractère précieux d'un document doit être indépendamment de sa rareté, apprécié en fonction de sa valeur vénale, culturelle ou scientifique, en particulier pour les documents d'intérêt local ou qui entrent dans la spécialité d'une bibliothèque spécialisée ».²⁴

La tendance actuelle parmi les professionnels, les chercheurs et les décideurs laisse penser qu'un consensus est en train de s'instaurer autour de la définition adoptée dans le texte de la charte ; ce qui permettrait d'éviter l'anarchie des dates parfois arbitraires et des critères souvent flous avancés de part et d'autre pour fonder " la patrimonialité " des collections. Le consensus autour d'une définition commune n'était pas possible sans le développement des débats qui ont marqué la décennie des années 80, ce qui a largement participé à la confrontation des différentes définitions que les protagonistes respectifs se contentaient jusqu'alors de tenir pour des acceptions pratiques destinées à gérer des situations limitées à un cadre géographique ou institutionnel isolé.

Par ailleurs, une bonne partie de la littérature approche le sujet sous l'expression " patrimoine écrit et graphique ". Jean-Marc de BIASI considère que « le concept de " patrimoine écrit " désigne une totalité, celle de la culture du signe écrit »²⁵. Cette approche ne distingue pas entre les supports de l'écrit, dont les limites ressembleraient à " celles d'un gigantesque labyrinthe " comme l'a exprimé de BIASI. Cette approche est celle adoptée par les colloques de la ville de Roanne et d'Arc et Senans.

Le rapport BEGHAIN focalisant son approche sous un angle de classification juridique et professionnelle, préconise l'expression " patrimoine documentaire et livresque " ; le terme documentaire étant extensible aux documents audiovisuels, sonores, électroniques et même à certains objets (médailles, monnaies, bois gravés, etc.).

Les deux expressions précédentes abordent le patrimoine indépendamment de ceux qui en ont la propriété ou la responsabilité de gestion.

Le rapport DESGRAVES quant à lui, approche le sujet sous le titre : " le patrimoine des bibliothèques ". Mais après avoir dressé un inventaire et une typologie exhaustifs (qui

²³ - ARNOULT (Jean-Marie). - Etude d'opportunité pour l'implantation de centres de conservation des documents graphiques en région, Paris, D.L.L., 1989, 53 p.

²⁴ - Cf. CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES, *op. cit.*

²⁵ - BIASI (Pierre-Marc de). - " Pour une politique d'enrichissement du patrimoine écrit ", in: *Trésors de l'écrit: 10 ans d'enrichissement du patrimoine écrit*, Paris, RMN, 1991, pp. 10-31

couvrent tous genres de supports), il limite ses propositions au patrimoine écrit et graphique ce qui laisse penser qu'il néglige les autres supports et que le patrimoine des bibliothèques n'est pour lui que l'écrit et le graphique.

Plusieurs raisons d'ordre technique, juridique et parfois même d'ordre pratique sont à l'origine de ces divergences d'approches. L'expression « patrimoine écrit et graphique » s'inspire de la sémiologie. Elle s'intéresse aux signes écrits et graphiques indépendamment de leurs supports, tandis que le législateur raisonne par domaine de compétence des textes qu'il promulgue. Ce domaine de compétence est défini en fonction de certains critères qui ont trait parfois au support, comme c'est le cas de la loi de 1913 sur les monuments et aussi la loi de 1979 sur les archives. Dans d'autres cas, ces critères peuvent être organisationnels comme pour la loi sur les musées. Cette logique juridique et réglementaire qui crée des situations de droit, est à nuancer avec les points de vue pratiques et pragmatiques, inspirés par des situations de fait ou de terrain, comme l'atteste cette expression de « Patrimoine des bibliothèques » qui est en fait une sorte de fourre-tout qui mélange les supports et ne distingue pas les origines et les statuts juridiques des pièces patrimoniales en question. On verra que les bibliothèques sont dépositaires de pièces patrimoniales très variées qui vont du manuscrit au cadre bâti en passant par différentes sortes d'objets mobiliers d'intérêt documentaire. Ce patrimoine détenu par les bibliothèques n'est pas forcément leur propriété. Ses origines et statuts juridiques sont très variés : dons, achats, dépôts, propriété des Communes, de l'Etat, d'Associations, de particuliers.

Typologie du patrimoine des Bibliothèques Publiques :

Le rapport DESGRAVES répartit le patrimoine des bibliothèques en cinq grandes classes:

- a) documents traditionnels imprimés : livres et périodiques ;
- b) documents traditionnels : les manuscrits ;
- c) documents traditionnels divers : cartes, plans, estampes, dessins, affiches, partitions musicales, sceaux, monnaies, médailles, jetons, ...
- d) documents d'invention récente : photographies et plaques photographiques, films, microformes, diapositives, disques et autres " documents sonores " (bandes magnétiques, bandes vidéo, vidéodisques, vidéocassettes, transparents, ensembles multimédias)
- e) des objets de toute sorte : tapisserie, objets maçonniques, pirogue, épées, meubles, etc.

Certaines bibliothèques détiennent des documents d'archives, des correspondances manuscrites, des manuscrits littéraires modernes, des autographes. Dans certains cas, le bâtiment de la bibliothèque en soi revêt un aspect patrimonial illustrant à merveille l'histoire des bibliothèques comme c'est le cas en Basse-Normandie ou à Arles, Nervers, Libourne, Rochefort...dont les nouvelles médiathèques mêmes sont intégrées dans un bâtiment ancien historique avec une réussite remarquable²⁶.

²⁶ - Cf. DUFOUR (Jean).- " l'An 2 de la médiathèque ", in : *B.B.F.*, Paris, tome 39, n° 2, 1994, pp. 18 - 25

Quelle serait maintenant la valeur économique du patrimoine des bibliothèques ainsi défini ?

II- L'ANALYSE DE LA VALEUR ECONOMIQUE DU PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

II.1- LA NATURE DU BIEN : PATRIMOINE DES BIBLIOTHEQUES PUBLIQUES

® L'économie s'intéresse à ce qui a de la valeur. Mais le fondement de la valeur peut être soit le temps moyen ou social consacré à l'obtention de biens matériels, susceptibles d'être échangés sur un marché, soit le besoin ressenti par les individus ou par la collectivité pour justifier la dépense permettant d'obtenir le bien²⁷. Autrement dit, dans le deuxième cas, le fondement de la valeur est l'aptitude du bien à satisfaire un besoin. C'est ce qu'on appelle aussi l'utilité. Nous y reviendrons après avoir étudié la nature du bien : patrimoine des bibliothèques publiques.

Le double aspect support / contenu du patrimoine des bibliothèques nous permet d'établir une analogie avec l'approche de Thierry RIBAUT de l'information. D'ailleurs, que serait, du point de vue des sciences de l'information, le patrimoine des bibliothèques si ce n'est de l'information qui a acquis ses galons de notoriété par ses caractéristiques d'ancienneté, rareté et préciosité ?

Thierry RIBAUT opère une distinction entre le support d'information « c'est à dire la base ou la souche informationnelle à partir de laquelle vont être dérivés des services multiples »²⁸ et les services qui dérivent de ce support. Nous pouvons dès lors aborder le patrimoine des bibliothèques dans sa double dimension de bien matériel et immatériel ou en d'autres termes de bien et service.

Quelle serait alors la nature de ce bien/service ?

Yves THEPAUT classe les services des bibliothèques parmi "les biens collectifs à consommation facultative"²⁹. Un bien est dit collectif lorsque sa consommation par un individu n'entraîne pas une diminution de sa consommation par d'autres individus. C'est ce qu'on désigne aussi par la notion de "concernement collectif". On dit aussi qu'un bien collectif comporte des effets externes positifs difficiles à évaluer par les règles du marché. L'externalité positive signifie le gain de productivité engendré pour une entité économique (usine, collectivité, société de services, etc.) par un bien collectif sans que cette entité bénéficiaire ne soit contrainte à payer un prix en contrepartie.

²⁷ - SILEM (Ahmed).- Introduction à l'analyse économique, Paris, Armand collin, 1990, p.9

²⁸ - RIBAUT (Thierry).- Economie de l'information : approche patrimoniale, Paris, A jour, 1993, p.85.

²⁹ - THEPAUT (Yves).- L'information, un bien économique paradoxal, intervention à la journée d'étude ADBS/ENSSIB, Villeurbanne, 18 octobre 1994.

L'information publique est un exemple type de biens collectifs à externalités positives. Le concernement collectif peut porter sur des biens privés ou publics en fonction des statuts de leurs producteurs. Malgré la diversité du régime de propriété (fonds de l'Etat, fonds des Communes, fonds déposés par des associations, des particuliers, etc.), on peut considérer le patrimoine des bibliothèques publiques comme étant un bien public à concernement collectif. Les économistes néoclassiques parlent de " biens publics " lorsque les non payeurs ne peuvent être exclus de l'usage du bien. Le patrimoine des bibliothèques ne peut survivre sans le financement public. Et les pouvoirs publics ne peuvent se désengager de leurs responsabilités patrimoniales. C'est la situation parfaite du bien tutélaire ou méritoire, que François ROUET résume dans cette formule empruntée à MUSGRAVE « Tout le monde gagne à vivre dans une société plus instruite ou plus saine » à laquelle il ajoute «...ou plus cultivée »³⁰. « Les biens tutélaire sont des biens jugés souhaitables et utiles du point de vue social et dont le développement ou tout simplement la production exige l'action ou la tutelle de la puissance publique »³¹. De ce fait, le patrimoine des bibliothèques peut être assimilé aux secteurs culturels sur lesquels s'est bâtie la fameuse loi Baumol-Bowen dite aussi " la maladie des coûts " .

On pourrait être tenté de qualifier les biens patrimoniaux des bibliothèques de non substituables étant donné leurs caractéristiques de rareté, ancienneté et préciosité. Or, l'unicité des pièces patrimoniales ne peut pas être identifiée à celle requise pour fonder la non substituabilité d'un bien économique. Il faudra encore que ces pièces soient uniques dans leurs caractéristiques physiques (matériau de support, style typographique, format, reliure, etc.) et intellectuelles. Une substituabilité pourra alors être constatée au niveau des supports et surtout des services (usages). Cette substituabilité est à ne pas confondre avec l'homogénéité qui suppose une totale ressemblance des biens de telle sorte que seules les conditions d'accès déterminent les préférences des usagers. Un manuscrit est par définition unique puisqu'il est impossible de reproduire à la main et dans les mêmes conditions le même document en plusieurs exemplaires. A chaque pièce son âme spécifique et sa propre histoire. Ce ne seraient pas donc, les conditions d'accès qui inciteront ou dissuaderont un chercheur à s'adresser à telle bibliothèque plutôt qu'à telle autre pour consulter un manuscrit, mais c'est plutôt les qualités intrinsèques du document.

Le patrimoine des bibliothèques est en passe de subir des traitements technologiques qui révolutionnent son statut. Avec la microcopie et l'édition électronique qui viennent s'ajouter à la réimpression, les documents patrimoniaux deviennent de plus en plus reproductibles. Les pratiques éditoriales assignées au patrimoine tendent à homogénéiser ses caractéristiques physiques, à fluidifier sa circulation et augmenter sa substituabilité.

³⁰ - ROUET (François).- " Questions d'économie publique " , in : *Economie et culture, vol. III, Industries culturelles*, Paris, la Documentation française, 1989, p. 292

³¹ - SILEM (Ahmed), *op. cit.*, p.12

Après avoir étudié les caractéristiques du bien : patrimoine des bibliothèques publiques; nous revenons sur la question de l'utilité qui cherche à définir l'aptitude d'un bien à satisfaire un ou plusieurs besoins ; cela revient à s'intéresser à la valeur économique et ses fondements.

S'agissant de la valeur des biens culturels, il est courant de distinguer la valeur patrimoniale, des autres valeurs esthétique, éducative, économique, etc.³². Or, on ne se demanderait plus dans le cas du patrimoine des bibliothèques s'il a ou non une valeur patrimoniale puisque c'est cette valeur même qui le définit et fonde son utilité ; mais on s'interrogerait plutôt sur ce qui fonde cette valeur patrimoniale en soi ? Autrement dit, on chercherait à savoir d'où vient la valeur du patrimoine.

II.2- LES FONDEMENTS DE LA VALEUR

Les biens patrimoniaux sont non-renouvelables d'où la longévité de leur vie (le mot patrimoine ne désigne-t-il pas dans son sens premier les biens qu'on hérite des ancêtres ?) à la différence des biens de consommation ordinaires, ce qui signifie qu'on ne peut y projeter directement les mêmes critères économiques de la valeur : valeur d'usage, valeur d'échange, valeur marchande, etc. La détection de ces critères passera par la traduction des fondements de la valeur du patrimoine :

A- Le Fondement de préservation et de legs

Les biens patrimoniaux sont souvent assimilés par les économistes aux biens regroupés sous le terme d'environnement (qualité de l'eau, qualité de l'air, etc.)³³ qui présentent deux caractéristiques : l'irréversibilité et l'incertitude. L'irréversibilité signifie que passé un certain stade de dégradation, le bien patrimonial risque de disparaître pour l'éternité. L'incertitude porte sur le type de satisfaction que les générations futures pourraient retirer de la consommation des biens patrimoniaux. L'incertitude veut dire qu'une information ultérieure et non disponible aujourd'hui pourrait révéler d'autres utilités du bien, d'autres services potentiels, d'autres valeurs. C'est ainsi que l'on a vu naître les notions de :

* valeur d'option : à savoir la valeur prêtée par les utilisateurs potentiels d'un bien au fait qu'à l'avenir, et moyennant de nouvelles informations, on pourra tirer de nouveaux services du bien en question.

Dans son livre sur l'approche patrimoniale de l'économie de l'information Thierry RIBAUT nous en livre la définition suivante de WEISBROD qui baptise valeur d'option « le prix que les consommateurs potentiels d'un bien dont la reproduction exige une longue

³² - Cf. DUPUIS (Xavier), ROUET (François), *op. cit.*, p. 27

³³ - Cf. GADREY (Jean), *op. cit.*, p. 37

période de temps, sont disposés à payer pour conserver l'option de consommer ce bien, à une date future indéterminée ». ³⁴

En voulant appliquer la notion de valeur d'option au patrimoine des bibliothèques, on vise un double objectif :

- mettre en évidence le caractère dual du patrimoine en ce sens qu'il a deux dimensions d'incertitude et d'irréversibilité.

- montrer en quoi les décisions prises en matière de politiques publiques des collections patrimoniales sont des décisions qui ne relèvent pas d'une rationalité économique de type néoclassique. La nécessité de penser un mode de gestion approprié au patrimoine des bibliothèques en découlera. ³⁵

* valeur d'existence : à savoir la somme susceptible d'être payée par des non utilisateurs actuels pour que ce patrimoine en question soit préservé, maintenu en l'état, indépendamment de son utilisation effective. On peut aussi appeler cette notion valeur de préservation sans utilisation ou même valeur de legs aux générations futures. ³⁶

Il serait intéressant de remarquer que la mesure de ces valeurs d'option, de préservation et de legs nécessite des enquêtes sur la nature de la demande auprès des utilisateurs (consommateurs) réels et potentiels et des études exhaustives de l'offre qui toucheraient les acteurs : économiques, professionnels, administratifs et juridiques, associatifs et politiques, etc., faute de quoi, la valeur d'option demeurerait une notion théorique abstraite.

Toutefois, la valeur d'option (de préservation et de legs) sert comme argument qui justifie l'octroi de donations (soit directes par les individus soit indirectes : argent des contribuables transitant par l'Etat) pour s'assurer une offre patrimoniale qui répondrait à une future demande stochastique (aléatoire) qui est non solvable aujourd'hui. [notions d'assurance, d'irréversibilité et d'incertitude]. ³⁷

B- Le Fondement socio-identitaire

Ce fondement s'appuie sur la dimension identitaire que recèle l'héritage, transmis à une communauté donnée par ses générations successives. Cet héritage constitue en effet, une sorte de mémoire collective riche en témoignages sur le passé culturel, social, politique, économique, commun aux individus de la communauté concernée.

C'est le fondement de la valeur le plus traditionnellement reconnu au patrimoine, depuis l'avènement de ce que Xavier GREFFE appelle l'Etat-Nation. Il rappelle que c'est de cette dimension sociale que s'est inspirée la doctrine révolutionnaire en la matière : ® ... En héritant

³⁴ - RIBAUT (Thierry), *op. cit.*, p.112

³⁵ - inspiré de l'approche patrimoniale de l'information développée par Thierry RIBAUT, *op. cit.*, p. 111

³⁶ - Cf. GADREY (Jean), *op. cit.*, p.37.

³⁷ - Cf. FARCHY (Joëlle) et SAGOT-DUVAUROUX (Dominique).- Economie des politiques culturelles, Paris, PUF, 1994, p.114.

des biens nationaux, l'Etat héritait moins du témoignage de certains abus de l'ancien régime que d'un support possible pour une conscience nationale qu'il entendait maintenir et cultiver³⁸.

La conscience du passé permet en effet de créer une identité commune pour le présent comme pour l'avenir. Bernard HUCHET, chargé du patrimoine à la Direction du Livre et de la Lecture cite dans ce sens, l'exemple d'un manuscrit coréen qui était sujet de tractations entre les gouvernements des deux Etats français et coréen du sud. Il s'agit d'un manuscrit confisqué en 1866 par l'amiral Roze, chef de la flotte française qui n'a trouvé mieux pour attester sa victoire que de s'approprier des manuscrits liturgiques religieux symbole du fondement même de la nation vaincue. Les autorités coréennes devaient attendre 130 ans, pour réclamer dans les années 1990-1991 le retour du manuscrit confisqué. Cette date est selon B. HUCHET révélatrice, puisqu'elle coïncide avec la montée en puissance économique de la Corée du sud. « Ce qui montre bien à quel point cette réappropriation est une condition, un complément indispensable de son essor économique. C'est la preuve que le pays existe, qu'il a retrouvé son identité et qu'il va pouvoir s'affirmer sur le plan international comme étant un partenaire économique important »³⁹. La suite fut que le Président de la France en personne restitua le manuscrit en question aux mains du Président coréen devant les flashes des caméras.

La conscience d'avoir un héritage commun cimente les liens entre les membres de la société qui éprouvent par là même un sentiment de fierté et d'orgueil national. Dans le cas où les membres de la société en soient persuadés, il en découle des pratiques orientées vers le prolongement de ces effets dans le temps, ce qui plaide en faveur de l'investissement public dans le patrimoine. Ces pratiques chercheraient aussi à répandre une image de marque du groupe social fondée sur ses apports à l'histoire de l'Humanité et son enracinement civilisationnel dans le temps.

Or, cette conscience collective n'est pas toujours évidente, ou du moins dans certains cas, elle a besoin d'un déclic pour qu'elle se manifeste nettement. Bernard HUCHET cite l'exemple du patrimoine d'une bibliothèque d'une ville assez importante de l'Ouest de la France qui a subi des dommages considérables faute de conditions de conservation favorables. On devait forcément procéder à des éliminations très importantes de ces fonds pour sauver le reste. « C'est alors qu'il s'est orchestré autour de cet événement, dans la ville en question et dans la région voisine, une polémique d'une rare violence. En fait, que les documents fussent auparavant conservés dans de mauvaises conditions ne semblait pas anormal. Mais que pour autant, on décide de les éliminer, que ce patrimoine, dont on se souciait fort peu jusque-là, disparaisse véritablement, c'est quelque chose qui n'a été tolérée ni par la population, ni par la presse, ni bien sûr par l'ensemble de la classe politique qui s'est déchirée sur ce sujet. Ce qui montre bien quand même qu'il existe dans le patrimoine écrit un lien extrêmement fort avec

³⁸ - GREFFE (Xavier), *op. cit.*, p. 41.

³⁹ - HUCHET (Bernard.- " Qu'est ce que le patrimoine écrit ? ", in : *Mise en place des classes du patrimoine écrit*, Bibliothèque municipale de Roanne, septembre 1993, p. 8

tout ce qui est pouvoir, rapport entre les individus, conscience d'appartenir à un pays, à une région, à une ville... »⁴⁰. Xavier GREFFE pense que l'analyse économique de ce fondement socio-identitaire partira sur des pistes macro-économiques s'éloignant ainsi des démarches micro qui partent de l'individu et n'agrègent que ce qui se trouve au préalable dans les fonctions d'utilité individuelle.

Le patrimoine de ce côté, peut être assimilé à une sorte de capital national qui rassure la société sur ses origines, son présent et son devenir. On peut dès lors, considérer que cette fonction identitaire est un fondement d'une valeur économique du patrimoine, qui ne serait autre qu'une " valeur d'option, de legs, ou de préservation ".

C- Le Fondement cognitif

Les collections patrimoniales des bibliothèques présentent la particularité d'être doublement intéressantes par les contenus qu'elles véhiculent et par leurs supports. A ce titre, ce patrimoine remplit plusieurs fonctions et répond à plus d'un usage.

On peut facilement constater que les vieux livres sont des gisements intarissables d'enseignements sur les divers domaines de la connaissance et du savoir. Non seulement ils nous enseignent sur l'histoire et l'évolution de ces connaissances et savoirs, mais au delà de cet aspect extérieur et descriptif, ils peuvent nous faire découvrir des théories, des idées qu'on croyait dépassées parce qu'anciennes. « Sait-on par exemple que la Bibliothèque Municipale de Versailles possède des livres scientifiques de grand intérêt ? Par lesquels nous apprenons, notamment que notre siècle n'a pas forcément tout inventé en matière de greffes, ou d'identification de maladies graves comme le cancer »⁴¹. Cet exemple est généralisable pour les autres domaines du savoir comme la philosophie, la sociologie, les sciences exactes, la littérature, les sciences appliquées, etc.

La mise en valeur de ces dimensions cognitives peut conduire à susciter de nouveaux comportements sociaux, politiques, scientifiques, culturels, qui ne sont pas sans effets économiques positifs, sans parler de nouveaux comportements purement économiques (exemple : l'exploitation et la transformation des ressources de la nature en rapport avec les défis de l'équilibre écologique). Xavier GREFFE considère que « l'appréhension de démarches passées peut être ainsi un moyen d'acclimater des démarches à venir requises, celles qui passent par l'appropriation d'une culture scientifique et technique »⁴².

La sollicitude dont ce patrimoine fait l'objet de la part des chercheurs et des universitaires atteste bien cette dimension cognitive. Mais, cet héritage est appelé à élargir son audience parmi les demandeurs de formation, d'enseignement et d'apprentissage, en creusant de nouvelles pistes et ciblant de nouveaux publics. L'expérience très originale des classes du

⁴⁰ - *Ibid*, p. 7

⁴¹ - PELLETREAU (Christine).- « L'avenir des fonds anciens en Ile-de-France », in : *l'interactif, journal de la coopération*, n°4, Août 1989, pp. 5 - 8.

⁴² - GREFFE (Xavier).- *op. cit.*, p. 37

patrimoine écrit, menée par la Bibliothèque Municipale de Roanne rencontre beaucoup de succès auprès des jeunes écoliers du primaire. « Cette action vise à sensibiliser les élèves du primaire en liaison avec l'aspect lecture, au patrimoine écrit et graphique au sens large. Cela concerne donc aussi bien le manuscrit du moyen âge et ses enluminures que le journal satirique moderne et ses caricatures. Objectifs : amener à l'école l'étude de l'histoire du livre et de l'écrit, les mettre en rapport avec leur contexte historique, leur environnement matériel »⁴³. Cette initiative bénéficie du concours de plusieurs parties et de leurs soutiens dont notamment l'Education nationale, la DRAC Rhône-Alpes, la Ville de Roanne, les enseignants, la presse, les parents, etc., et suscite l'intérêt et l'enthousiasme des élèves qui s'investissent dans la production de leur journal : "le P'tit Roannais" dans le cadre de cette opération, ce qui atteste bien que le patrimoine des bibliothèques intéresse une palette large de public des plus jeunes aux adultes. Xavier GREFFE pense que les classes de patrimoine constituent un instrument pédagogique pour apprendre à connaître une histoire, un art, ou même une littérature.

D'autre part, l'étude des supports de ce patrimoine éclaire les paléographes et les chercheurs en histoire du livre, des textes, de l'imprimerie et de l'édition sur les manières dont les ancêtres appréhendaient la production, l'exploitation et la diffusion des textes et aussi sur l'évolution des techniques et industries de la fabrication des livres (les illustrations, les procédés d'impression, la reliure, etc.) et des supports (parchemin, papyrus, papier, bois gravé, plaques métalliques, cuir, etc.).

L'intérêt cognitif ne nous est jamais totalement et définitivement dévoilé. L'avenir peut bien révéler d'autres enseignements recelés dans des collections non encore explorées et étudiées.

On voit bien donc, comment les usages et intérêts cognitifs peuvent fonder une valeur économique du patrimoine relative aux utilités (valeur d'usage), aux reproductions (valeur d'échange), et à l'investissement dans la collecte, la conservation et la sauvegarde (valeur d'option).

D- Le Fondement émotionnel

Lié à la consommation esthétique (manuscrits de peinture, reliures d'art, enluminures...) ou affective (effets de nostalgie et de prestige) des documents patrimoniaux.

Il s'agit de l'émotion qu'une personne éprouve à l'égard des documents patrimoniaux. Cette émotion est variable d'une personne à l'autre et débouche sur des processus d'évaluation subjectifs, ce qui laisse penser que ce fondement est peu opératoire dans les analyses et approches économiques étant donné qu'il est difficile d'en prévoir l'ampleur. Or, cette émotion se prêterait à la rationalisation dès qu'on aborde le document patrimonial en tant qu'oeuvre d'art, dont on peut pondérer les apports au mouvement artistique général de la discipline en question. Ce sera dans le cas du patrimoine écrit et graphique, et selon les termes de Roger

⁴³ - Journal : "Le P'tit Roannais", du 12 Mai 1995.

CHARTIER⁴⁴, de mesurer les apports aux techniques de mise en texte (le style) et de mise en livre (la présentation physique : reliure, format, papier, typographie, illustrations et enluminures, etc.). Dès lors, l'émotion qu'on disait peu opératoire en tant que fondement de la valeur économique acquiert toute son importance. Elle est de ce fait l'un des principaux fondements de la valeur dans le monde de la bibliophilie et le marché du livre ancien, rare et précieux. Mais, sans réduire l'analyse au strict aspect marchand, en quoi le prix d'un produit artistique révèle-t-il sa valeur ? Quelle signification lui attribuer alors qu'il est courant d'entendre dire que le produit artistique est inestimable ? Xavier DUPUIS et François ROUET pensent que l'héritage artistique est valorisé *a posteriori*. Son créateur le plus souvent, n'en a pas tiré de revenus importants au cours de sa vie. Il existe pourtant un marché de la bibliophilie, de la reliure, des beaux et précieux livres. Leur mise sur le marché passe par la reconnaissance du milieu professionnel qui joue sans contexte un rôle de filtre extrêmement puissant. La légitimité qu'il confère est déterminante et est octroyée par des circuits hiérarchisés : les Comités de Lecture, les Commissaires priseurs, les Experts.

L'émotion que suscite ce patrimoine peut également avoir comme origine les effets de nostalgie. Posséder ou tout simplement tenir entre les mains un document de quelques siècles d'âge et écrit à la plume de son propre auteur ne passe pas sans effets. Ce patrimoine peut être apprécié aussi pour le prestige qu'on éprouve dès qu'on lit ou l'on touche ce genre de documents. Ces effets de nostalgie et de prestige jouent activement dans le monde de la bibliophilie et de la collection privée, mais ils jouent également dans le domaine public bien qu'ils soient parfois étouffés ou absorbés par l'aspect socio-identitaire. Toutefois, il est important de noter que cette dimension émotionnelle participe au renforcement de la reproductibilité des oeuvres patrimoniales, d'où on peut parler d'une valeur d'usage, d'une valeur d'échange, voire même d'une valeur marchande dans le cadre même des bibliothèques publiques. La technologie de la numérisation, ainsi que la reproduction photographique à haute fidélité des estampes et des enluminures, etc., connaissent de plus en plus une dynamique économique ce qui autorise à prévoir des percées marchandes au niveau de l'offre patrimoniale des bibliothèques publiques.

⁴⁴ - Cf. CHARTIER (Roger).- " Du livre au lire", in : *Pratiques de la lecture*, Paris, éditions Rivages, 1993, pp.74
- 114

**DEUXIEME PARTIE : LES OUTILS DE LA RECHERCHE : LE
TERRAIN ET LES ACTEURS**

I- LE PATRIMOINE DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE LYON*

I.1- HISTORIQUE DE LA BML ET EVOLUTION DE SES COLLECTIONS

Les noyaux qui ont été à l'origine de l'actuelle Bibliothèque Municipale de Lyon remontent à plus de deux siècles. En 1732, naquit la première Bibliothèque Publique de Lyon, connue sous le nom de la Bibliothèque de l'Hôtel des Fléchères qui était constituée par la réunion des collections issues de différents cabinets particuliers (ceux de l'avocat Pierre Aubert essentiellement, puis de Brossette, du Président de Saint-Maures, de Moraud et du Chanoine Michel). Trente trois ans plus tard (en 1765), cette Bibliothèque fusionna avec la très riche « Bibliothèque des Jésuites du Grand Collège de Trinité » (40 000 volumes). Surviennent ensuite les confiscations révolutionnaires suivies de la promulgation de la loi du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) stipulant que les communes seront chargées de la gestion des dépôts littéraires constitués au cours des années précédentes. Ainsi, fut officiellement née la Bibliothèque Municipale de Lyon. Parmi les saisies qui échouèrent à la Ville de Lyon, on peut citer les ouvrages des bibliothèques religieuses des Chanoines-Comtes, des Augustins, des Dominicains, des Carmes, des Récollets, des Missionnaires de Saint-Joseph, du Séminaire de Saint-Irénée, des Feuillet, des Minimes, des Capucins, de la Visitation.

Une seconde Bibliothèque Publique consacrée aux arts et aux sciences naturelles voyait le jour en 1831 à l'initiative du Maire Prunelle. Elle fut connue sous le nom de la Bibliothèque du Palais des Arts.

Les deux Bibliothèques seront regroupées en 1912, lors de leur transfert au Palais Saint-Jean. A cela s'ajoute les collections provenant de la deuxième vague des confiscations intervenues à la suite de la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat en 1905 : l'Etat confia alors à la Bibliothèque Municipale de Lyon le fonds du Chapitre Cathédral riche de superbes manuscrits légués par le Cardinal de Bonald et certains ouvrages du Grand Séminaire.

En 1972, les collections sont déménagées à la Part-Dieu dans un bâtiment neuf, construit tout spécialement, et dont l'organisation spatiale prévoit l'accroissement futur des fonds et leur conservation. Cet édifice de 27 000 m² comprend un silo à livres, une tour de 47

* Les sources documentaires de ce chapitre sont :

- Au fil des collections : le patrimoine de la Bibliothèque Municipale de Lyon du IX^e siècle à nos jours : catalogue de l'exposition organisée à la BML du 19 septembre au 30 octobre 1992, édité par la BML
- DUMONT (Céline).- La politique patrimoniale de la Bibliothèque Municipale de Lyon, Mémoire de DCB soutenu à l'enssib en 1992, 52 p.
- Itinéraires : Patrimoine écrit en Région Rhône-Alpes, ACORD, Editions CURANDERA, 1992, pp. 117-136
- Plaquette de la Bibliothèque Municipale de Lyon éditée par la Ville de Lyon en 1991
- Les entretiens que nous avons eus avec Mrs : Patrick BAZIN le Directeur de la BML, Pierre GUINARD conservateur responsable des manuscrits au département des fonds anciens de la BML, Yvette WEBER conservateur responsable de la Documentation Régionale, Bernadette MOREL conservateur responsable du Département Arts, Gabrielle PERRIER Directeur du Musée de l'Imprimerie et de la Banque.

mètres de haut destinée à recevoir les ouvrages, des salles de lecture, de prêt et des espaces d'animation.

L'enrichissement des collections de la BML s'opérait sur plusieurs axes. Au tout début, il y avait la formule des contrats co-signés par la Ville de Lyon et les ordres religieux. C'est la formule qui régissait les acquisitions avant la Révolution, suite de quoi, une nouvelle formule est née : les confiscations opérées par l'Etat au nom de la Révolution. Mais l'Etat faisait également des dons. Beaucoup de superbes comptes-rendus de voyages scientifiques en plusieurs volumes du XIX^e siècle portent l'estampille " Don du Ministère ". S'ajoutent à cela les subventions qui sont des dons en argent aidant aux achats. L'Etat peut aussi faire valoir son droit à la préemption qui lui permet de se substituer au dernier enchérisseur dans une vente aux enchères, ou bien son pouvoir d'arrêt en douanes qui lui permet de s'opposer à la sortie d'un document acquis par un acheteur étranger en faveur d'une collectivité locale. Enfin , il faut rappeler la loi du 21 juin 1943 sur le dépôt légal d'imprimeur.

D'autre part, il y a les acquisitions onéreuses qui concernent des bibliothèques toutes entières, comme celle conclue en 1855 pour le Fonds Coste, ou aussi l'achat en 1894 d'une importante partie de la Bibliothèque Becker de Nancy concernant la théorie musicale.

Bien entendu, le quotidien des acquisitions s'effectue au coup par coup ou à l'unité, en se référant aux catalogues des libraires d'anciens ou des ventes aux enchères, auprès des particuliers ou même des collectivités religieuses.

Mais le gros des acquisitions vient en fait par voie de dépôts et de dons. Ceux-ci sont l'oeuvre des collectivités et des associations comme c'est le cas du Fonds Adamoli qui provenait de l'académie de Lyon lors de la suppression des académies et aussi du Fonds Chinois, soit l'oeuvre de particuliers, dont on peut citer pour exemple le legs de Camille de Neufville de Villeroy, ou celui de Mlle Julie Mestre en 1982. Parmi les dons les plus importants, citons celui du Professeur Lacassagne au début du siècle, et enfin signalons le tout dernier dépôt Chomarat désigné aussi par le terme « prêt à usage de profit ».

1.2- TYPOLOGIE ET ORGANISATION DES COLLECTIONS

Les collections de la BML sont aujourd'hui riches de : *

- 11 000 manuscrits dont environ 150 manuscrits à peinture
- 301 000 ouvrages imprimés avant 1919 dont :
 - 945 incunables
 - 50 000 ouvrages du XVI^e siècle

* Chiffres de 1994

- 70 000 ouvrages du XVII^e siècle
- 80 000 ouvrages du XVIII^e siècle
- 100 000 ouvrages du XIX^e siècle
- 30 000 estampes
- 15 000 documents en langue chinoise
- 90 000 disques (dont 15 000 / 78 tours)
- 39 968 photographies (tirages NB, couleurs, plaques dont 3914 autochromes)

A cela s'ajoute les richesses patrimoniales du Musée de l'Imprimerie et de la Banque qui est rattaché à la BML. Ce musée unique en France, présente outre un grand nombre de presses ou machines à composer, un panorama complet de l'histoire du livre et un bel ensemble de bois gravés.

En annexe, et à titre de curiosité, on pourrait évoquer le patrimoine mobilier de la BML : un grand globe terrestre (début XVIII^e siècle) réalisé par les moines du couvent de Picpus à la Guillotière, et une partie du mobilier du Cardinal Fesch, oncle de Napoléon.

Ces richesses sont réparties suivant une organisation départementale de la bibliothèque sur trois départements :

A- Le Département des Fonds anciens

C'est le département patrimonial par excellence de la BML. Il gère tous les documents antérieurs au XIX^e siècle quelle que soit leur thématique. Il n'a pas de thématique propre. L'ancienneté est le dénominateur commun qui unit les collections et fait l'âme de ce département. Thématiquement, il se recoupe donc avec les deux autres Départements qui assurent des fonctions patrimoniales (la Documentation Régionale et le département Arts). Il gère aussi les fonds dits spéciaux même s'ils sont postérieurs à 1800. Les collections de ce département se caractérisent donc soit par leur ancienneté, rareté, voire parfois même leur unicité, soit par leur préciosité liée à leur valeur vénale. La Bibliothèque du Collège de Trinité constitue la base même des Fonds anciens avec plus particulièrement les ouvrages légués en 1693 par Camille de Neufville de Villeroy, archevêque de Lyon de 1653 à 1693. Au fil des temps, des entrées substantielles furent enregistrées : le Fonds Adamoli (15 000 titres environ), le Fonds Coste (acquis en 1855 par la ville de Lyon au profit de sa Bibliothèque, il contient plus de 30 000 documents.), le Fonds Mestre (6000 titres de littérature française et des livres sur Lyon et sa région, très belles reliures, des éditions lyonnaises rares du XVI^e siècle.), le Fonds des impressions lyonnaises (environ 30 000 titres du XV^e au XVIII^e siècle dont de nombreux ouvrages du XVI^e siècle), le Fonds espagnol (près de 4000 ouvrages du XVI^e et XVII^e siècles avec des éditions lyonnaises d'auteurs espagnols.), le Fonds Morinpons (légué en 1905, il comprend des documents du XIII^e au XIX^e siècle concernant des familles lyonnaises et dauphinoises.), les Fonds spéciaux (le Fonds de la guerre 1914 / 1918, le Fonds Lacassagne, le Fonds Chinois, le Fonds de l'Ecole de tissage de Lyon, le Dépôt Chomarat,...), le Fonds sur le théâtre mérite aussi d'être mentionné (avec 10 000 titres de

pièces dont bon nombre datent du XVI^e au XVIII^e siècle). Le Département des Fonds anciens est aussi riche de 450 titres de périodiques antérieurs à 1800 avec les titres les plus rares comme la Gazette (XVII^e-XVIII^e siècles), la galerie des modes (XVIII^e siècle), l'Echo de la fabrique (journal des ouvriers de la soirée 1831-1835) et la presse satirique de la fin du XIX^e siècle. On signale d'autre part les cartes et plans, les estampes (30 000 pièces antérieures à 1800), les documents musicaux (avec quelques 650 partitions manuscrites, gravées ou imprimées antérieures au XIX^e siècle). En outre, le Département des Fonds anciens assure la tutelle scientifique du Musée de l'Imprimerie et de la Banque qui est l'un des principaux musées de l'imprimerie en Europe avec ceux de Mayence et Anvers. Ce musée présente en permanence ses collections consacrées à l'histoire de l'imprimerie et de ses techniques.

B- Le Département de la Documentation Régionale

Créé en 1974, ce service spécifique est chargé de collecter et mettre en valeur tous les documents concernant la région dans son histoire et son actualité. De ce fait, sa vocation n'est pas exclusivement patrimoniale. Le Fonds Régional consiste en une documentation portant sur une aire géographique bien définie : la Région Rhône-Alpes, avec toutefois un intérêt particulier pour le Lyonnais.

En matière patrimoniale, les compétences de ce département s'imbriquent avec celles des autres départements à vocation patrimoniale (les Fonds anciens et le Département Arts), puisqu'on peut bien se trouver à l'égard de documents d'intérêt régional qui sont en même temps anciens et/ou de valeur artistique (exemples : le Fonds Coste, le Fonds des impressions lyonnaises, les Fonds spéciaux, etc.). Dans ces cas de figure, les départements se partagent les compétences de la façon suivante :

- Les acquisitions sont imputées selon l'appréciation de la Direction de la BML sur l'un ou l'autre des départements concernés.
- La conservation et la gestion technique relèvent des compétences des Fonds anciens.
- Pour l'exploitation et la communication, le département de la Documentation Régionale oriente les usagers qui le contactent vers les Fonds anciens pour accéder aux documents recherchés.

La vocation régionale est couverte par près de 40 000 ouvrages des années 1500 à nos jours, 3000 titres de périodiques des XIX^e et XX^e siècles, 10 titres antérieurs à 1800 et quelques pièces particulièrement intéressantes comme les affiches lyonnaises de l'almanach de Lyon.

Notons que c'est le Département de la Documentation Régionale qui gère le dépôt légal d'imprimeurs. Par ailleurs, le département est riche d'une documentation qui est de son ressort exclusif. On en dénombre plus de 50 000 articles répartis sur 200 thèmes qui évoquent deux décennies d'actualité lyonnaise et régionale. D'autres ensembles importants sont venus enrichir les collections. Signalons le Fonds Sylvestre : 5000 plaques ou clichés photographiques couvrant la période 1843-1950, et plus récemment la collection Vermand :

14 000 clichés de reportages photographiques entre 1960 et 1970. La Documentation Régionale comprend aussi dans ses collections des phonogrammes : 180 cassettes sur bandes magnétiques d'ethnotextes et 140 vidéocassettes. Ce sont des productions contemporaines (datant d' il y a vingt ans) sur la région. Les ethnotextes contiennent de « la mémoire orale » : littérature orale, chansons, témoignages sur la vie quotidienne et sur les métiers.

C- Le Département Arts

Créé tout récemment au début de 1995. A l'instar de la Documentation Régionale, ce département est appelé à remplir une fonction patrimoniale qui touche :

- les documents musicaux (tous supports confondus),
- les documents de la vidéothèque traitant des arts,
- les documents relevant des arts graphiques (essentiellement les photographies et les estampes). Signalons à cet égard, que le département vient d'acquérir la collection photographique de la Fondation Nationale de la Photographie qui a disparu et la collection d'estampes de l'ancienne Arthothèque,
- toute la documentation relative aux arts notamment les livres, les périodiques, les Cd-Rom, etc.

Thématiquement, les compétences de ce département s'étendent aux arts, tourisme, cinéma, sport et jeux. L'enchevêtrement des compétences avec les autres départements à vocation patrimoniale est moins aigu que dans le cas de la Documentation Régionale, du fait que la responsabilité des documents artistiques est bien répartie entre les différents départements de la façon suivante : les documents artistiques d'intérêt régional ou local relèvent de la Documentation Régionale ; les documents artistiques antérieurs à 1800 incombent aux Fonds anciens. Autrement dit, le Département Arts gère tous les documents artistiques postérieurs à 1800 et d'intérêt extra-local ou régional.

Le département n'est pas complètement opérationnel, il est encore en phase de mise en place (organisation et traitement des collections) ; et de ce fait, les fonds ne sont pas encore accessibles au public.

Remarquons pour conclure, que la fonction patrimoniale au sein de la BML est éclatée entre au moins ces trois grands départements que nous venons de présenter, et que le noyau dur de cette fonction est assuré par le Département des Fonds anciens duquel relève le Musée de l'Imprimerie et de la Banque. Signalons par ailleurs, l'importance accordée à la notion de collection considérée la plupart du temps dans son intégralité et sa complétude. Ceci n'empêche que parfois les collections sont éclatées, lorsque l'unicité de la collection n'est pas révélatrice d'un enseignement biographique ou d'un processus scientifique ou littéraire, ou encore d'une histoire sociale ou politique. Nous reviendrons plus amplement sur la notion de collection lorsque nous aborderons l'analyse des entretiens que nous avons eus avec les professionnels de la BML.

II- LES ACTEURS DE L'OFFRE PATRIMONIALE DE LA BML

Contrairement à ce que l'on pourrait croire *a priori* - du fait que juridiquement et administrativement la bibliothèque municipale n'est qu'un service de la commune qui n'a aucune existence juridique propre distincte de celle de la commune qui l'a créé - l'accomplissement des fonctions patrimoniales au niveau d'une bibliothèque municipale n'est pas du ressort exclusif de l'autorité du maire. S'il est vrai que celui-ci est le premier chef de l'administration communale, il n'en est pas moins vrai que son autorité soit, tantôt partagée avec l'Etat par le biais de ses compétences relatives au contrôle technique, à la dotation générale de la décentralisation et aux aides directes, tantôt nuancée ou atténuée par l'avis et les propositions des professionnels qui dirigent la bibliothèque. D'autre part le régime de propriété des fonds patrimoniaux (propriété de la Commune, de l'Etat, des associations, des particuliers) laisse une marge d'intervention aux propriétaires et déposants pour émettre des propositions, voire même imposer des conditions. Il ne faut pas oublier aussi qu'avec le développement des actions de partenariat et de mécénat, d'autres acteurs peuvent entrer en scène (région, universités, entreprises, etc.), signalons enfin le rôle que peut jouer les associations patrimoniales. Ainsi, l'offre patrimoniale d'une bibliothèque municipale n'est pas du seul ressort des professionnels. Elle a d'autres dimensions politiques, économiques, juridiques, sociales... qui appellent l'intervention d'une multitude d'acteurs. De ce point de vue, il serait permis d'assimiler la structure "Bibliothèque municipale", à une organisation, laquelle se définit « comme une unité de décision élémentaire constituant une forme économique distincte du marché. Elle se caractérise par un ensemble de participants, l'entente sur des objectifs et des moyens et une coordination formelle »⁴⁵. Il y a donc dans toute organisation un jeu de pouvoirs que l'on ne peut pas comprendre sans revenir à Max WEBER qui établit selon Yves CROZET une distinction entre l'autorité (relative à une fonction) dont l'intensité se mesure par la probabilité d'exécution d'un ordre émanant d'un chef hiérarchique par ses subordonnés et le pouvoir qui correspond à la probabilité pour qu'un acteur engagé dans une relation sociale puisse imposer ses vues⁴⁶. On dit qu'il s'agit d'un problème de jeu lorsque sa difficulté est particulièrement liée à la présence de plusieurs centres de décisions. Ce genre de situations complexes (à plusieurs joueurs) est analysé par la théorie des jeux qui s'occupe spécialement des situations dans lesquelles plusieurs personnes ont à prendre des décisions dont dépend un résultat qui les concerne⁴⁷.

Les règles du jeu dans ce genre de situation sont :
- l'ensemble des joueurs (les acteurs patrimoniaux)

⁴⁵ - FARCHY (Joëlle), *op. cit.*, p.121.

⁴⁶ - CROZET (Yves), *Analyse économique de l'Etat*, Paris, Armand Colin, 1991, p.113.

⁴⁷ - *Cf. Encyclopedia UNIVERSALIS*, vol 13 , pp.78 - 84.

- l'ensemble des stratégies dont dispose chacun d'eux (les fondements de la valeur)
- l'ensemble des résultats associés à ces stratégies évalués en fonction des représentations que se font les acteurs patrimoniaux (les joueurs) de la valeur du patrimoine (l'utilité).

Au niveau de l'offre patrimoniale des bibliothèques municipales, on distinguera les catégories d'acteurs suivantes :

II.1- LES PROFESSIONNELS

leur rapport avec le patrimoine est caractérisé par deux points :

- la qualification professionnelle qui leur confère des compétences techniques.
- Le contact quotidien (proximité dans l'espace et continuité dans le temps) avec le patrimoine.

Il sont les premiers concernés par les questions patrimoniales ce qui explique l'attention particulière accordée à leur point de vue dont atteste le nombre de personnes interviewées dans cette catégorie. Nous avons en effet mené des entretiens avec le Directeur de la BML (conservateur général), le responsable des manuscrits dans le Département des fonds anciens (conservateur), la responsable du Département Arts (conservateur), la responsable de la Documentation Régionale (conservateur) et la Directrice du Musée de l'imprimerie et de la Banque (conservateur du patrimoine).

II.2- LES ELUS TERRITORIAUX

Le point de vue de cette catégorie peut être exploré soit directement par le moyen des entretiens, soit indirectement, en faisant parler les chiffres et les documents qui rendent état des représentations de ces acteurs du patrimoine et de leurs politiques et projets en la matière. Notre travail a coïncidé avec l'installation du nouveau Conseil Municipal (Juin 1995) et le départ des anciens élus. Nous étions pour cela contraints à contacter les services administratifs de la mairie en vue de collecter des informations brutes exploitables. D'autre part, nous avons consulté l'ancien Adjoint au Maire, chargé de la Culture au sein de l'équipe municipale sortante. Il se trouve que ce dernier siège en même temps au Conseil Régional Rhône-Alpes en qualité de Vice-Président, Délégué aux affaires Culturelles. L'analyse économique de cette catégorie d'acteurs met l'accent sur la notion du marché politique. « Elle considère la relation entre citoyens / électeurs et élus comme une relation de marché où les électeurs échangent des voix contre des services ou des prestations financières »⁴⁸. Le jeu électeurs / élus aura des répercussions à la suite, au niveau de la relation élu / organisme subventionné, et l'on assiste

⁴⁸ - FARCHY (Joëlle), *op.cit.*, p.76

de ce fait a un deuxième jeu dont les acteurs sont les professionnels de l'organisme subventionné et les élus.

II.3- L'ETAT

le concernement Etatique par le patrimoine des bibliothèques municipales est dû à la fonction même de l'Etat en tant que conservateur de l'héritage de la nation et garant de sa pérennité dans le temps. Xavier Greffe considère que l'action de l'Etat dans le domaine du patrimoine est la traduction de la demande potentielle d'où l'expression de bien tutélaire⁴⁹. Or, étant donné que la gestion patrimoniale s'exerce dans un cadre de prise de décision collective arbitrée par la règle majoritaire, l'Etat pourrait avoir du mal à imposer le principe de la prépondérance de l'intérêt général. Toutefois, l'Etat garde un pouvoir de contrôle technique qu'il exerce par le biais de ses inspecteurs, un pouvoir allocatif des ressources par le moyen de la dotation générale de décentralisation, des aides directes (FRAB, prise en charge de la restauration, et de la désacidification etc.) et du recrutement des conservateurs d'Etat au profit de certaines bibliothèques municipales classées. Thierry RIBAUT pense « qu'entre le comportement de "gendarme" réglementant de façon étroite le présent, et celui de l'Etat "paternaliste" cherchant à planifier l'avenir, il y a l'Etat "accoucheur", s'efforçant de favoriser la liberté qu'ont ses citoyens d'inventer le futur, tout en plaçant certains garde-fou »⁵⁰.

Les fonctions de l'Etat sont remplies, essentiellement, par ses structures administratives déconcentrées appelées les Directions Régionales des Affaires Culturelles, au sein desquelles siègent des Conseillers dont les compétences sont placées sous l'autorité des structures administratives centrales du Ministère de la culture. Ainsi, le Conseiller au livre et à la lecture à la DRAC dépend de la Direction du Livre et de la Lecture. Celui-ci est le représentant de la politique officielle (de l'Etat) dans tous les domaines de compétence de la DLL dont le patrimoine des bibliothèques publiques de sa région. Outre l'entretien que nous avons eu avec lui, nous avons exploité une documentation composée essentiellement de:

- le rapport DESGRAVES (1982) sur le patrimoine des bibliothèques qui, bien qu'il soit ancien, reste utile en tant que document référentiel.

- le rapport BEGHAIN (1989) qui a développé des propositions qui restent de toute actualité.

- la note officielle émanant en novembre / décembre 1988 de la DLL et publiée au Bulletin officiel du Ministère de la culture, de la communication, des grands travaux et du bicentenaire, et intitulée : "Patrimoine des bibliothèques et lecture publique : Compétences et missions de l'Etat."

⁴⁹ - Cf. GREFFE (Xavier), *op.cit.*, p. 54.

⁵⁰ - RIBAUT (Thierry), *op.cit.*, p. 164

Les interventions des représentants de la DLL aux colloques de : Roanne, Niort et Arc-senans.

II.4- LES ASSOCIATIONS

Elles sont souvent la traduction d'initiatives volontaristes pour s'occuper du patrimoine. Elles sont de ce fait l'expression d'une conscience avant-gardiste qui est l'émanation d'élites s'étant fixées pour objectifs de s'opposer à la dégradation du patrimoine, de le sauvegarder, le valoriser et participer à sa transmission aux générations futures. Xavier GREFFE considère que « le rôle central des associations ou des organisations " au raz du sol " (grassroot organization) n'est pas seulement de mettre en évidence les insuffisances des politiques publiques et du mode d'allocation marchand, il est de révéler aux yeux des pouvoirs publics responsables comme des usagers potentiels, l'intérêt de certains services avant qu'on n'aboutisse à des pertes irréparables »⁵¹. Au développement des actions associatives devrait correspondre une prise de conscience de ce patrimoine. C'est cette prise de conscience que les économistes cherchent à quantifier et traduire en ce qu'ils appellent la valeur d'option .

Au niveau du Lyonnais, la plus importante association de ce type est l'agence Rhône-Alpes pour le livre et la documentation (l'ARALD) qui, bien qu'elle ne soit pas exclusivement spécialisée dans les questions patrimoniales, cela n'empêche qu'elle accorde une place importante à ces préoccupations. C'est pourquoi, nous ne pourrions omettre de sonder le point de vue de l'ARALD dans le cadre de notre travail.

II.5- LES AGENTS ECONOMIQUES

Cette catégorie regroupe plusieurs acteurs. On en dénombre les éditeurs, les libraires d'anciens et les mécènes.

A- Les éditeurs

Leur action se situe beaucoup plus du côté de la demande que de celui de l'offre ; en ce sens qu'ils sont des consommateurs du patrimoine des bibliothèques publiques. Ils demandent ce patrimoine pour le réimprimer ou le reproduire sur d'autres supports. Cependant, l'édition peut être considérée du côté de l'offre lorsque la bibliothèque elle-même remplit cette fonction, ou un éditeur l'accomplit en sous-traitance ou en qualité d'associé à la bibliothèque. Jean-Michel SALAÛN pense que les bibliothèques n'ont pas encore développé une économie marchande et que les comportements commerciaux sont souvent hésitants, honteux du côté

⁵¹ - GREFFE (Xavier), *op.cit.*, p. 58

des bibliothèques.⁵² Cette réflexion nous a servi de point d'appui pour explorer auprès de la Direction de la BML, ses pratiques et ses ambitions éditoriales relatives au patrimoine qu'elle détient. D'autre part, nous nous sommes intéressés aux relations de la BML avec les éditeurs notamment sur les modalités et conditions de coopération et les droits de la BML au cas où des éditeurs veulent exploiter ses richesses pour des reprints ou des reproductions. Il s'agissait de savoir l'ampleur de l'offre patrimoniale de la BML, ses retombées économiques et ses perspectives dans le futur. Les réponses de la Direction de la BML ont été confrontées à titre indicatif au point de vue de " FINKAKLY Editions " qui s'intéresse aux reprints et reproductions des oeuvres patrimoniales.

B- Les libraires d'anciens

L'intérêt de cette catégorie d'agents économiques dans le cadre de notre propos, se justifie par le fait qu'ils participent à l'offre patrimoniale des bibliothèques publiques par les documents que ces dernières acquièrent auprès d'eux. Il ne s'agit pas de savoir le rang que les libraires d'anciens occupent parmi les sources d'enrichissement des bibliothèques publiques, du fait que c'est une question dont seule la bibliothèque concernée connaît la réponse ; mais plutôt de s'interroger sur la place qu'occupe les bibliothèques publiques parmi les clients d'un libraire d'ancien. D'autre part, il est intéressant d'élucider le point de vue de ces acteurs sur les rapports marchands qu'ils entretiennent avec les bibliothèques publiques (l'information par les catalogues de vente, la contractualisation des marchés, la préemption...).

Le " Guide du livre ancien à Lyon " édité par l'Association LIVRALYON recense sur la ville de Lyon 32 libraires d'anciens spécialisés en gravures, affiches, dessins, photos, documents... Nous en avons repérés six, à qui nous avons adressé par correspondance un questionnaire concernant les thèmes évoqués plus haut. Seul " MYRLIVRES " spécialiste dans la reliure d'art, la restauration et la librairie ancienne nous a communiqué une réponse.

C- Les Mécènes

Le mécénat constitue une alternative pour financer l'action des bibliothèques publiques au niveau de l'offre patrimoniale. Pour Michèle THOMAS de la Bibliothèque Nationale, le mécénat c'est « l'intervention d'une personne privée ou d'une entreprise en faveur d'une action culturelle ». ⁵³ Quant à Véronique TAURIN, elle précise que le mécénat ne doit pas être conçu par les bibliothèques comme étant un dû qu'elles réclament auprès des entreprises qui se portent bien. Et à l'interrogation " qu'est ce qui va intéresser une entreprise ? ", elle essaie de répondre en analysant les centres d'intérêt des entreprises mécènes. Ces centres d'intérêt peuvent être récapitulés en ces éléments :

⁵² - SALAÛN (Jean-Michel), *op. cit.*

⁵³ - THOMAS (Michèle). - " le Financement de la conservation à la Bibliothèque Nationale " : intervention dans le cadre d'une rencontre organisée par l'IFLA. (*Document sans date ni pagination, disponible à la bibliothèque de l'ENSSIB sous la cote : 025.8 ARN.*)

- le public cible : est-ce qu'il s'agit de professionnels, d'un public large ? etc. ;
- la médiatisation du projet : dossier de presse, conférence de presse, couverture médiatique télévisée ;
- l'ampleur du projet : national ? régional ? local ? etc. ;
- la vocation du projet : comment sera-t-il mené ? (itinérant ?, association d'autres partenaires, quel est son contenu ? ...) ;
- la durée du projet ;
- le budget nécessaire ;

Véronique TAURIN n'oublie pas de rappeler que le mécénat peut être en nature (fourniture de matériel, techniciens, éclairages, etc.) ou un mécénat financier.⁵⁴ Emmanuelle GUILIANI attire l'attention sur la nécessité de vigilance vis-à-vis de l'interventionnisme de certains mécènes sous prétexte qu'ils payent.⁵⁵ Michèle THOMAS rappelle que le mécénat culturel est soumis à une législation financière qui permet la déduction, dans des limites définies des sommes investies dans l'opération. Mais elle constate que les incitations financières comptent peu dans les motivations déclarées des mécènes et de toute manière, elles viennent après le souci publicitaire et la recherche des effets de prestige. Quoi qu'il en soit, le mécénat ne peut pas se substituer à l'allocation des financements publics.

La Fondation " Banques CIC pour le livre " créée en 1993 et qui regroupe 12 banques régionales françaises vient de s'associer au Ministère de la Culture et aux éditions Payot pour le lancement de la collection " Patrimoine des bibliothèques de France " en dix volumes. Le patrimoine de la BML sera concerné par ce projet éditorial et bénéficiera de cette action de mécénat. Nous avons exploité le dossier technique qui a été édité pour rendre état des objectifs et de l'ampleur financière et culturelle de cette opération. Ce dossier contient une présentation de la Fondation mécène, une présentation de la collection, un état chiffré du coût de l'opération, et une réflexion sur les missions de la Fondation " Banques CIC pour le livre " dans le domaine du mécénat culturel, signée par le Président de la Fondation qui est en même temps Président de la Lyonnaise des Banques. Notre choix de cette Fondation pour étudier le point de vue des mécènes, est justifié par l'actualité et l'ampleur de son action. Il n'empêche que la BML a bénéficié d'autres actions de mécénat.

⁵⁴ - TAURIN (Véronique). - " le mécénat ", in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit: un enjeu pour l'Europe: Actes du colloque de Roanne, 6 / 7 octobre 1992*, Annecy, ARALD, 1993, pp. 51 - 56

⁵⁵ - GUILIANI (Emmanuelle). - " Plan pour état des lieux du mécénat à la Bibliothèque Nationale ", in : *Actes des journées patrimoniales d'Arc et Senans, 15 / 16 octobre 1987*, pp. 86 - 88

Commentaire : Les professionnels de la BML sont les responsables immédiats de la gestion et de l'offre patrimoniale. Ils sont les seuls à intervenir directement sur le patrimoine. Les autres acteurs doivent inéluctablement passer par eux ou par leur tutelle administrative (la Commune) pour intervenir sur le patrimoine. Les professionnels représentent une sorte de réceptacle qui coordonne les actions des autres intervenants, mais ils ne sont pas confinés à un rôle passif de récepteurs, puisqu'ils peuvent initier des actions patrimoniales auprès des autres acteurs que l'on pourra assimiler à des partenaires (Voir le sens des flèches).

**TROISIEME PARTIE : LES FONDEMENTS DE LA VALEUR
ECONOMIQUE DU PATRIMOINE DE LA BML : ANALYSE ET
RESULTATS DES ENTRETIENS**

I. INTRODUCTION : GRILLES D'ENTRETIENS (CONCEPTION ET STRUCTURE)

Nous avons articulé le schéma des grilles d'entretiens autour de quatre grands axes* :

A. L'identification de l'acteur : à savoir le domaine d'activité de l'établissement auquel il est affecté, le grade et le niveau de responsabilité de l'acteur et enfin les fonctions remplies par l'acteur et son expérience professionnelle. Ces éléments sont utiles pour situer les propos de l'interviewé dans leur cadre et nous éclairer sur sa logique de raisonnement.

B. Les représentations du patrimoine : Il s'agit de s'interroger en premier lieu sur ce qui définit la patrimonialité des biens dans une bibliothèque publique ; à savoir les critères d'ancienneté, rareté, préciosité, unicité, originalité, etc. Ce qui revient à définir la notion de patrimoine dans une bibliothèque publique en rapport avec l'extensibilité de cette notion aux différents supports et objets. L'interviewé sera appelé à citer quelques exemples illustreurs de ses propos, puisés dans les richesses de la BML. Ce volet sur les représentations est incontournable si l'on veut partir sur des bases solides pour la suite des questionnements à caractère économique. Il a le mérite de nous rendre un double service :

- d'une part il nous renseigne sur « la philosophie » patrimoniale de l'acteur à savoir sa perception des problèmes, l'étendue de ses conceptions, et l'ampleur de sa conscience patrimoniale.

- de l'autre part, les critères de patrimonialité, la typologie que l'on dresse des pièces patrimoniales, et surtout les exemples que l'on choisit pour illustrer ses points de vue, peuvent nous offrir quelques indications sur les fondements de la valeur. Insister sur l'ancienneté par exemple peut vouloir dire que l'acteur accorde une importance particulière à la dimension historique ce qui participe des fondements socio-identitaire et cognitif. Ne citer que des exemples de manuscrits qui se distinguent par leurs enluminures et reliures d'art est révélateur de l'importance que l'on attache à l'esthétique ce qui renvoie au fondement émotionnel de la valeur.

Mais ce serait se hasarder à des déductions hâtives que de se contenter de ce niveau de questionnement pour déceler les fondements de la valeur.

C. Utilités et enjeux du patrimoine : Nous nous sommes livrés à un jeu d'alternance entre des questions tantôt fermées tantôt ouvertes pour acheminer l'interviewé à expliciter ses

* Cf. Grille d'entretien en annexe n° 2.

perceptions de la valeur. Il s'agissait soit de questions sur les profils socioprofessionnels des usagers et les types d'usages effectifs et potentiels (A quoi ça sert ? A quoi ça pourrait servir ?), soit de questions plus pointues du genre : « à votre avis, le patrimoine d'une bibliothèque publique se prête-t-il à l'estimation en terme de valeur marchande ? » ou encore des questions à réponse ouverte du type : « quels intérêts présente ce patrimoine à votre avis ? » ou « qu'est ce qui justifie l'investissement en matière patrimoniale ? » ou bien aussi « quels sont les principaux axes de votre politique patrimoniale ? Argumentez ». Les réponses recueillies seront soumises à une ébauche d'analyse du discours, soit pour les aligner sur l'un des quatre fondements de la valeur retenus en hypothèses, soit pour les indexer sous d'autres fondements que nous n'avions pas prévus en hypothèses.

D. Quelques prolongements en termes d'approches économiques : Mais au delà de cet aspect fondamental du sujet, nous ne pouvions résister à la tentation, ô combien légitime, d'explorer les incidences de ces fondements de la valeur sur la politique patrimoniale de la BML en termes d'approches économiques. Gardons nous cependant, de prétendre analyser ces approches, mais reconnaissons tout de même que sans l'appréhension de cet aspect on ne saurait traduire les fondements de la valeur en termes économiques concrets. La littérature sur l'économie de la culture et l'économie du patrimoine distingue plusieurs approches possibles dont on dénombre :

* *l'approche systémique* : qui considère le patrimoine des bibliothèques dans ses relations avec d'autres patrimoines apparentés qui constituent ce que Xavier GREFFE appelle « l'écosystème patrimonial ». Une traduction concrète de cette approche nous est offerte par l'idée des routes du patrimoine développée par Monique ROGE. Ces routes constituent une option de tourisme culturel articulé au niveau régional autour des bibliothèques, des maisons d'écrivains, des musées, des lieux et paysages d'inspiration avec la mise en place de relais touristiques (restauration, animation, hébergement)⁵⁶. Cette approche se trouve dans les guides d'entretiens traduite en cette question : « quel profit tirerait le patrimoine de la BML d'une mise en synergie des différents types du patrimoine (monumental, naturel, industriel et artisanal, ethno-folklorique, documentaire, écrit et graphique...) dans le cadre d'une stratégie de valorisation ? Et comment concevez-vous concrètement cette mise en synergie ? »

* *l'approche macro-économique* : comme les études d'impact qui cherchent à étudier les retombées indirectes au niveau de l'économie locale ou régionale. Exemple : la dynamique

⁵⁶Cf. ROGE (Monique).- "Itinéraire : patrimoine écrit en Rhône-Alpes", in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : Actes du colloque de Roanne : 6/7 octobre 1992*, Annecy, ARALD 1993, pp. 91-94.

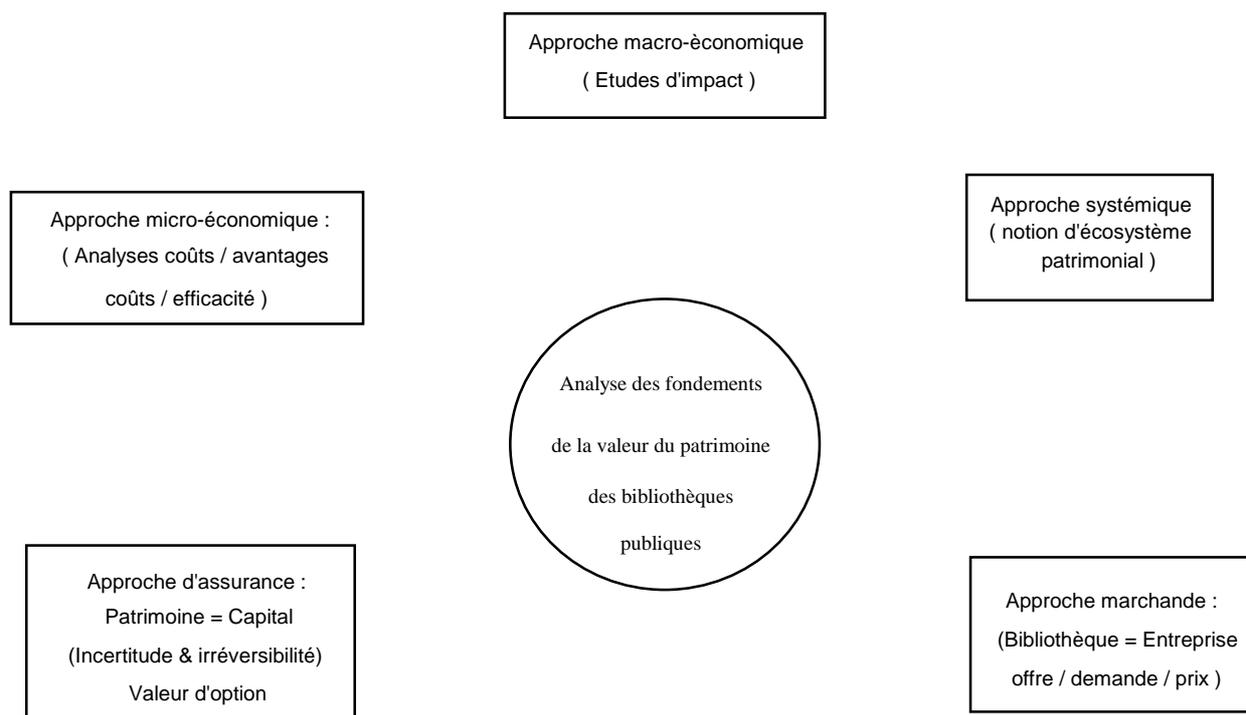
engendrée par une action de valorisation aux secteurs de la restauration, de l'hôtellerie, de l'emploi, de l'imprimerie, de la librairie, de l'édition etc. On trouve ce souci dissimulé dans la question suivante : « comment concevez-vous une politique de valorisation efficace pour insérer le patrimoine de la BML dans la vie économique locale, régionale et nationale ? ».

* *l'approche micro-économique* : qui s'intéresse à l'économie de la gestion au niveau de la bibliothèque même. Nous citerons comme exemple les analyses coûts / avantages, les analyses coûts / efficacité. Ce genre d'approche éclaire les décideurs dans leurs politiques managériales et les aide à arrêter leurs choix dans le cas d'une multitude d'alternatives. C'est à quoi essaye de répondre la question : « quel rôle joueraient les techniques de marketing et les technologies de transfert des supports, notamment la numérisation et la connexion à des réseaux nationaux et internationaux dans la valorisation du patrimoine d'une bibliothèque publique ? ».

* *l'approche marchande* : selon cette approche, la bibliothèque est assimilée à une entreprise libérale produisant une marchandise qu'elle offre sur le marché à des consommateurs / clients (c'est à dire les usagers de la bibliothèque) moyennant un prix (un tarif). Le débat sur la tarification des services des bibliothèques publiques est encore ouvert surtout avec les problèmes que posent les droits d'auteurs et d'éditeurs, sur les recettes de la photocopie et des reproductions. Mais les opportunités éditoriales et la tendance des bibliothèques à adopter des stratégies de valorisation tournées vers la reproduction rendent la question : « le patrimoine rapporte-t-il des revenus à la BML ? (vente des produits dérivés, droit sur les reprints, tarification des services, autres...) » tout à fait légitime.

* *l'approche d'assurance* : le patrimoine est assimilé à un capital hérité du passé, qu'il faut préserver, enrichir et reproduire pour en assurer la pérennité et la transmission aux générations futures. On n'est jamais totalement informé de ses utilités. C'est pourquoi le délaissier équivaldrait à le perdre ou l'endommager irréversiblement au risque de se priver de certaines utilités, il est vrai incertaines aujourd'hui, mais qui pourraient se confirmer dans le futur.

Il ne s'agit pas d'une relation d'exclusivité entre ces différentes approches. La politique patrimoniale d'une bibliothèque publique peut bien s'appuyer sur une ou plusieurs de ces approches, selon les axes et les préoccupations qu'elle se fixe. La valorisation peut s'inspirer d'une approche systémique, alors que les acquisitions et la conservation peuvent relever d'une logique de valeur d'option tandis que la gestion gagnerait en rationalité en adoptant les techniques d'analyses coûts / efficacité, etc.



Dans ce qui suivra, nous essayerons de récapituler dans un tableau les différents acteurs que nous avons impliqués dans cette enquête, avant de dresser une synthèse des propos recueillis qui respectera dans sa forme la structure des grilles d'entretien, et dans son contenu le principe de fidélité aux réponses fournies par les interviewés. Nous tâcherons de rapporter les réponses telles qu'elles nous ont été livrées à leur état brut, pour rendre compte de l'imbrication des questions débattues et de leur indissociabilité dans l'esprit des acteurs, et il est vrai aussi, dans la réalité. On remarquera, par exemple, que pour répondre à une question précise sur les usagers, la majorité des interviewés ne peuvent s'empêcher de parler des usages patrimoniaux et de la politique patrimoniale.

Nous procéderons ensuite, au triage et à l'analyse des réponses recueillies pour dégager les fondements de la valeur évoqués par les acteurs à partir des représentations, utilités et enjeux qu'ils affectent au patrimoine de la BML. Les propos qui nous paraîtront plus significatifs et révélateurs d'une certaine conception de la valeur seront distingués en

caractères gras. Enfin, nous confronterons Les fondements établis par les acteurs ainsi repérés à ceux que nous avons posés en hypothèses.

II. SYNTHESE DES ENTRETIENS

II.1 IDENTIFICATION DES ACTEURS

(Voir Tableau page suivante)

Tableau récapitulatif des acteurs et des modalités d'entretiens

ACTEURS		ELEMENTS IDENTIFICATEURS	MODALITE D'ENTRETIEN
LES PROFESSIONNELS	Le Directeur de la BML.	Conservateur général, exerce à la BML depuis 1978, directeur depuis octobre 1992.	Entretien personnel direct.
	Le responsable des manuscrits aux fonds anciens de la BML.	Conservateur aux fonds anciens depuis novembre 1989.	Entretien personnel direct.
	La responsable de la Documentation Régionale à la BML.	Conservateur responsable de la Documentation Régionale depuis 1976.	Entretien personnel direct.
	La responsable du Département Arts à la BML.	Conservateur territorial, responsable du Département Arts depuis février 1995, exerce à la BML depuis 1977.	Entretien personnel direct.
	La Directrice du MIB.	Conservateur du patrimoine, directrice du MIB depuis 10 ans.	Entretien téléphonique & correspondance.
LES ELUS TERRITORIAUX	L'ancien Adjoint au Maire chargé de la culture à la Ville de Lyon.	Adjoint à la culture de la Ville de Lyon de 1989 à 1995, ex-Président de l'ARALD, actuel Vice Président Délégué à la culture, au Conseil Régional Rhône-Alpes (Conseiller Régional depuis 1983 et membre exécutif depuis 1986).	Entretien téléphonique avec les services administratifs de la mairie & correspondance avec l'intéressé.
	Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon.	Services administratifs.	Entretien téléphonique & correspondance.
L'ETAT	Le Conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC Rhône-Alpes.	Conseiller à la DRAC depuis 1990, ancien Directeur de BDP.	Entretien personnel direct.
LES ASSOCIATIONS	L'ARALD.	Association loi 1901, sous convention avec l'Etat et la Région.	Entretien personnel direct et entretien téléphonique.
LES AGENTS ECONOMIQUES	Les Editions FINDAKLY.	Fondée en 1983, au capital de 90.000 Frs, implantée à Paris.	Entretien téléphonique.
	MYRLIVRES.	Ecole de reliure et de restauration agréée depuis 17 ans, libraire d'anciens depuis 4 ans.	Correspondance.

	Fondation des Banques CIC pour le livre.	Fondation d'entreprises créée en 1993 à l'initiative de l'Union Européenne de CIC.	Dépouillement et analyse d'une documentation.
--	--	--	---

II.2 REPRESENTATIONS DU PATRIMOINE

A- Les Professionnels de la BML

Pour définir les fonds patrimoniaux, le Directeur de la BML distingue entre trois notions qui président à la constitution des collections de sa bibliothèque :

- la consommation courante : fonds liés à l'actualité, à la demande du public, et concernent essentiellement le secteur de la lecture publique ;
- la consistance documentaire : c'est ce qui permet à une discipline quelle qu'elle soit d'être correctement représentée à la bibliothèque en fonction d'un certain niveau d'exigence de la demande du public. Ce qui suppose que les collections ne fonctionnent pas uniquement sur l'actualité, mais ont un caractère rétrospectif pour justement avoir une consistance documentaire, à savoir une pertinence documentaire suffisante que l'on peut mesurer par un critère de temps ;
- les documents patrimoniaux sont conçus comme ayant un caractère d'exception et d'unicité qui justifie que l'on veuille les conserver, sans critère de pertinence documentaire du point de vue actuel. **« Un document peut être patrimonial donc relever d'une conservation patrimoniale parce qu'il est perçu comme étant intéressant pour les siècles à venir et pour autant ne pas avoir une pertinence forte par rapport à une discipline donnée parce qu'il sera périmé par exemple et n'avoir aucun intérêt pour la consommation courante ».**

Le Directeur de la BML, rappelle que la distinction entre ces trois notions de consommation courante, consistance documentaire et fonds patrimoniaux, ne cherche pas à les établir comme concepts strictement scientifiques, mais il lui suffit d'en faire des notions opérationnelles qui ont beaucoup servi à la mise en place de l'actuelle politique patrimoniale de la BML. Il y a presque dix ans, la BML conservait systématiquement tout ce qu'elle acquérait. **Ce n'est plus le cas maintenant puisque les fonds patrimoniaux sont restreints aux fonds anciens (étendus d'ailleurs au delà de 1800 jusqu'au lendemain de la guerre 1914/1918), aux estampes, aux fonds spéciaux qui ne sont pas forcément anciens, aux livres d'artistes du XX siècle et au secteur régional.** Le Directeur de la BML cite comme exemple de pièces patrimoniales les plus importantes de sa bibliothèque le livre d'heure du XV siècle acquis à Londres en 1995 à 270 000 Frs (ce document est un manuscrit illustré par un miniaturiste lyonnais), les collections de gravures qui totalisent 35 000 unités d'une haute valeur esthétique, des reliures lyonnaises polychrome du XVI siècle, les autochromes des frères Lumière et le fonds chinois.

Le responsable des manuscrits au Département des fonds anciens considère que tout ce qui est ancien (jusqu'à 1919) est patrimonial. Par contre, n'est pas forcément précieux tout ce qui est ancien. Par ailleurs, il note que le Département des fonds anciens est souvent

appelé aussi le « Département Patrimoine » ce qui laisse croire qu'il n'est patrimonial que l'ancien. Or, ce serait ignorer que ce département gère aussi des fonds qui ne sont pas anciens. Il n'empêche, à son avis, que cette équivalence au niveau de l'appellation (Département des fonds anciens = Département patrimoine) occulte la dimension patrimoniale d'autres départements de la BML. Le conservateur responsable des manuscrits aux fonds anciens, insiste sur l'aspect dynamique de la notion du patrimoine, en ce sens que **certains documents contemporains qui ne sont pas patrimoniaux aujourd'hui le deviendront dans cinquante ans par exemple vu leur préciosité, originalité, rarification etc.** C'est pourquoi justement le Département des fonds anciens n'exclut pas ce genre de documents, d'où la tendance à l'appeler Département patrimoine.

Quant à la responsable du Département de la Documentation Régionale, elle considère que la patrimonialité au niveau de son département est fondée sur l'une des deux raisons suivantes:

- **Ce sont les qualités propres à la pièce qui font d'elle un objet patrimonial : l'unicité, la rareté, l'ancienneté, la préciosité.**
- **La patrimonialité peut être aussi fondée sur la dimension de collection considérée dans sa complétude.**

Les collections peuvent porter sur des images, des textes, des enregistrements sonores et visuels, des dossiers de presse etc. Elle cite en exemples : les collections de l'Ecole de tissage de Lyon, les collections photographiques des frères Lumière, les collections des associations de religieux ou d'étudiants. Le département oeuvre à enrichir son patrimoine par la constitution d'autres collections sur l'énergie, le nucléaire, etc. La fonction patrimoniale du département se recoupe de ce point de vue, avec celle des archives municipales, ce qui crée des rapports d'émulation qui peuvent parfois générer des tensions étant donné que les deux structures négocient leurs compétences et allocations auprès de la même tutelle.

Le conservateur responsable du Département Arts affirme que **la notion du patrimoine désigne tout ce qui relève de certains domaines d'excellence, pour lesquels la BML a une mission particulière. Ça se traduit au niveau de son département par les supports fragiles et précieux comme les estampes et les photographies vu leurs coûts plus élevés que les documents ordinaires.** Ceci est aussi valable pour les documents écrits qui sont en rapport avec ces domaines (exemple : des ouvrages ayant trait aux collections photographiques détenues par le département), ça concerne aussi certains secteurs musicaux (fonds de disques 33, 45, 78 tours de la musique des années 50 et 60).

Pour la Directrice du Musée de l'Imprimerie et de la Banque, **le patrimoine couvre les machines, les outillages, les livres, les estampes, les matrices d'illustrations. Il dépasse le support écrit et graphique pour englober les machines et les objets d'imprimerie.**

Récapitulons dans ce tableau :

	critères de la patrimonialité (mots clefs du discours)	Exemples : illustrateurs cités par l'interviewé
le Directeur de la BML	documents exceptionnels, intérêt pour le futur, ancienneté (jusqu'à 1919), fonds spéciaux, aspect artistique, intérêt régional.	livre d'heure du XV siècle illustré par un Lyonnais acquis en 1995 à 270 mille frs, 35000 gravures (⇒ Intérêt Esthétique), reliures lyonnaises polychrome du XVI siècle, autochromes frères Lumière, fonds chinois.
le responsable des manuscrits aux fonds anciens	ancienneté, préciosité, patrimoine : notion dynamique ⇒ patrimoine en devenir	manuscrits
La responsable de la Documentation Régionale	unicité, rareté, ancienneté, préciosité, dimension de collection, enseignement sur les spécificités de Lyon.	Dossiers de presse, archives, livres du dépôt légal d'imprimeurs
La responsable du Département Arts	domaines d'excellence, fragilité et préciosité des supports, coût élevé, documents traitant du patrimoine détenu par le département	estampes, photographies, disques 33, 45 et 78 tours
La Directrice du MIB		Machines, outillages, livres, estampes, matrices d'illustration.

B- L'Elu Municipal (et Régional) chargé de la culture

Pour l'ancien Adjoint à la culture de la ville de Lyon et l'actuel Vice-Président, Délégué à la Culture au Conseil Régional Rhône-Alpes, **tout est patrimonial dans une bibliothèque municipale. Le critère de la patrimonialité est justement le statut et les fonctions mêmes de la bibliothèque municipale qui font d'elle « un objet patrimonial, en ce sens qu'elle n'est que patrimoniale, intégralement.** Elle participe de cet "esprit patrimonial" qui fait l'homme. C'est à dire que toute ville ou commune doit être fière de sa bibliothèque (on parle aujourd'hui de médiathèque) ... La notion du "patrimoine d'une bibliothèque municipale" ne doit pas être confondue avec celle de " bibliothèque du patrimoine municipal". Cette dernière est la mission des "archives", ce qui est un tout autre monde ».

L' élu s'abstient de citer des exemples précis et d'avancer des chiffres concernant les richesses patrimoniales de la BML et les dépenses de la mairie en la matière. Il préfère nous renvoyer respectivement à la direction de la BML et à la direction des affaires culturelles de la mairie.

C- La DRAC Rhône-Alpes

Pour le représentant de la politique officielle, **le patrimoine dans une bibliothèque, c'est tout ce qui est destiné à rester.** Il y a d'un côté les ouvrages de consommation courante qui sont acquis sur le budget de fonctionnement, de l'autre côté, on trouve les ouvrages de conservation dont les acquisitions sont imputées sur le budget d'investissement. **L'expression**

qui le définit au mieux est " les documents anciens, rares ou précieux " qui inclut la bibliophilie contemporaine. C'est à partir de ces trois dimensions de rareté, ancienneté et préciosité que l'on définit ce qui doit rester. L'essentiel de ce patrimoine ainsi défini est composé par l'écrit et l'inscrit, il n'empêche qu'il couvre d'autres objets, notamment les collections numismatiques (monnaies et médailles). Le Conseiller pour le livre et la lecture à la DRAC Rhône-Alpes cite l'exemple des bibliothèques du Québec qui emploient l'expression de " biens culturels " pour attester de l'extensibilité des biens de la bibliothèque au delà de l'écrit et du graphique, qui demeure malgré tout le fleuron du patrimoine des bibliothèques publiques, en France en tous cas.

D- L'ARALD

Il nous a été difficile de recueillir son point de vue sur cette question. Nous avons pour interlocuteur la chargée des bibliothèques et des centres de documentation qui nous a affirmé que l'ARALD, n'ayant pas à gérer directement des fonds patrimoniaux, n'a jamais eu, par conséquent, à se poser ce genre de questions. Par contre, elle nous a affirmé que l'ARALD s'appuie sur l'avis de la commission " Patrimoine " qui regroupe les responsables des fonds anciens des bibliothèques municipales de la région. Cette commission conseille l'ARALD en aval de toute action patrimoniale à laquelle cette dernière prend part.

E- Les Agents économiques

Pour les éditions Findakly, est patrimonial « **tout document aspirant à s'insérer dans un ensemble organisé pour appréhender une époque ou une civilisation »**.

Tandis que pour MYRLIVRES libraire d'ancien et relieur d'art, **les critères de patrimonialité sont l'ancienneté, l'authenticité et l'aspect artistique et esthétique. Le patrimoine ainsi défini, participe à la « sauvegarde de la mémoire qui fonde le présent »**.

MYRLIVRES considère que les objets numismatiques, les globes et les supports non papiers n'entrent pas dans le cadre de la librairie ancienne . Son domaine de compétence serait : les estampes, les archives, les autographes, les dessins, les cartes, les photos et la musique.

Il ressort du dossier technique relatif au mécénat de la collection "Patrimoine des Bibliothèques de France" par la Fondation "Banques CIC pour le livre" que les principaux critères qui ont présidé à l'engagement de cette fondation étaient **l'originalité, la rareté et l'ancienneté. Pour la typologie, "Banques CIC pour le livre" considère que ce patrimoine se répartit entre les livres, les incunables, les manuscrits, les estampes, les plans, les enluminures, les dessins, les photographies, les cartes anciennes, les affiches, les monnaies, les médailles, l'histoire de la bibliothèque et de son bâtiment.**

II. 3 UTILITES ET ENJEUX DU PATRIMOINE DE LA BML

A- Les Professionnels de la BML

Le Directeur de la BML dresse le tableau suivant des usagers des fonds patrimoniaux :

- des chercheurs spécialistes du XVI^e siècle ;
- des journalistes locaux et régionaux ;
- des particuliers et amateurs éclairés ;
- des érudits amateurs qui s'intéressent à la généalogie et aux sujets d'intérêt local ;
- le patrimoine de la BML est également sollicité de temps en temps par les éditeurs.

Les usagers se répartissent entre un public local, français et également étranger. Plusieurs chercheurs étrangers viennent à la BML en été.

Le Directeur de la BML reconnaît que son établissement ne fait pas un effort particulier en direction du public jeune. Il considère qu'il serait intéressant d'envisager des visites guidées ou de coordonner des actions d'incitation à la découverte de ce patrimoine en collaboration avec les établissements scolaires.

Les usages qui en découlent sont la recherche académique, la recherche professionnelle (la presse régionale et locale), la recherche personnelle pour satisfaire des objectifs divers et la reproduction commerciale. Certains usagers expriment le désir de s'approprier des copies (microfilms, photographies) une fois leurs recherches achevées. Cela s'explique selon le Directeur de la BML par **l'intimité que ces usagers se créent avec les documents qu'ils consultent. Ces lecteurs finissent par vouloir en garder une trace.**

Pour ce qui est de la politique patrimoniale de la direction de la BML, à savoir l'enrichissement, l'exploitation, la communication, le financement et la coopération, le Directeur de la BML considère qu'il est difficile de désigner des axes comme prioritaires et d'autres qui le sont moins. « **Mais, s'il y a nécessité de désigner une priorité des priorités, ce serait la numérisation des documents rares de manière à accroître leur accessibilité au delà du public des lyonnais. Ça permettra de toucher le public potentiel des réseaux du type Internet...** Par ailleurs, il faut mener de front plusieurs choses : enrichir nos collections, surtout les éditions lyonnaises, les fonds spéciaux, les fonds régionaux en rapport avec l'élargissement du dépôt légal d'éditeurs au profit des bibliothèques municipales, les estampes contemporaines, la valorisation des documents iconographiques, par le biais des techniques modernes pour atteindre les performances muséales (expositions, numérisation, reproductions). Pour les documents écrits, il est vrai qu'ils ne s'adaptent pas à l'exposition. Par contre, on peut restituer un manuscrit ou une partition comme c'est le cas du programme de concerts qui auront lieu en 1996 à l'enceinte même de la BML pour revivifier nos partitions musicales et les restituer ».

Pour mettre en application cette politique, la Direction de la BML oeuvre à :

- développer une argumentation auprès de sa tutelle et de ses partenaires qui met l'accent sur la nécessité de « **valoriser et sauvegarder ce patrimoine exceptionnel qui concerne les générations futures, et qui assure à la ville de Lyon un rayonnement national et international qui concerne les communautés scientifiques, la culture mondiale puisqu'il s'agit de documents uniques même s'ils sont régionaux. Et puis, c'est la mémoire d'une ville et de l'humanité. Donc, ça n'a pas de prix** ».

- La notion de collection est fondamentale à tel point que les bibliothèques changent de plus en plus leurs façons de gérer leurs collections bouleversant ainsi le conformisme des adeptes des classifications normatives et rigides. « Avant, on éclatait assez facilement les mêmes collections. Exemple, une collection donnée par un particulier à une bibliothèque pouvait être éclatée par supports ou par domaines. On a de moins en moins tendance à procéder ainsi, et on s'oriente à conserver la collection dans son unité et son intégralité. Une collection en tant que telle signifie beaucoup de choses. Le fait qu'un individu ait acheté tel ou tel ouvrage pour l'intégrer à sa collection plutôt que tel autre ouvrage est significatif. A la BML, on peut citer l'exemple de la collection du fonds chinois. » Le Directeur de la BML estime que l'étude des collections peut amener à faire des découvertes intéressantes. C'est pourquoi il pense qu' **un document placé dans le cadre de sa collection d'origine ajoute beaucoup de valeur à cette collection, ce qui participe à augmenter sa valeur marchande au moment de son acquisition pour l'intégrer à la collection concernée. Une fois intégré, c'est celle-ci qui gagne en utilité et en consistance documentaire en ce sens qu'elle sera plus attrayante** . Le chercheur n'aura pas à naviguer entre plusieurs coins pour étudier une même collection. « C'est bien pour ces raisons que la BML privilégie la notion de collection. Nous n'achetons pas un document patrimonial aussi précieux ou exceptionnel soit-il, s'il n'a pas sa raison d'être dans nos collections. Ceci dit, certains documents n'ont de valeur que dans le cadre d'une collection globale. Considérés un à un, ils perdent énormément de leur valeur. »

Le conservateur responsable des manuscrits aux fonds anciens note que l'accès à ces fonds n'est pas libre. Il est accordé sur demande justifiée du lecteur (enquête, recherche, etc.). **Le public des fonds anciens est majoritairement universitaire (professeurs, étudiants, ..) auquel s'ajoute un public de chercheurs personnels (généalogie, histoire des familles, histoire locale, histoire des métiers et des industries, histoire de la ville et de la commune, histoire de la franc-maçonnerie)**. On communique des reproductions en priorité pour protéger les originaux contre l'usure. **Or, la copie ne satisfait pas toujours les besoins de la recherche, surtout quand il s'agit d'enluminures reproduites sur microfiches en noir et blanc. Pour accéder aux originaux, L'utilisateur doit donc justifier sa demande**. La politique d'enrichissement des fonds anciens est très affectée par la modestie des budgets (environ 300 mille frs en 1994), ce qui contraint le département à

faire des choix. La priorité est accordée aux éditions lyonnaises et aux manuscrits d'auteurs lyonnais ou qui concernent Lyon (franc-maçonnerie, ésotérisme). La BML a un intérêt, selon ce responsable, à bâtir des relations de coopération et de confiance avec les propriétaires privés des collections pour les inciter à rendre accessibles leurs richesses et atténuer leurs réticences, en les aidant à organiser des expositions dans les locaux de la bibliothèque et en créant des contacts entre eux et le public large. Ça reconforte le propriétaire privé et lui confère une satisfaction personnelle et une valorisation de ses richesses ; ce qui pourrait même créer chez lui la volonté de léguer ses richesses ou de les déposer à la bibliothèque. On peut aussi envisager de négocier avec le propriétaire privé le consentement d'une reproduction en faveur de la bibliothèque publique. **D'un point de vue marchand, ce responsable pense que les documents patrimoniaux de la BML étant une propriété publique inaliénable, ne peuvent être estimés en valeur marchande. En cas de nécessité, par exemple pour calculer le taux d'assurance d'une collection patrimoniale qui sera empruntée dans le cadre d'une exposition, l'usage est de s'aligner sur les prix pratiqués sur le marché de la librairie ancienne et de la bibliophilie.** Par ailleurs, il rappelle que les fonds patrimoniaux de la BML ne sont pas assurés. Toutefois, il faut préciser que s'agissant des collections appartenant à l'Etat, celui-ci est l'assureur de soi-même. Quant aux fonds propriété de la Ville, leur coût annuel d'assurance est insupportable par le budget municipal.

La responsable de la Documentation Régionale à la BML répartit les usagers des collections patrimoniales de son Département entre **ceux qui se présentent à la bibliothèque et ceux qui lui écrivent. Les usagers viennent d'horizons socioprofessionnels divers : chercheurs en histoire sociale, généalogistes, érudits, producteurs de films documentaires, organisateurs d'expositions, étudiants (en urbanisme, en architecture, en sciences sociales, etc.), journalistes, amateurs d'histoire locale et d'histoire des familles.** La responsable de la Documentation Régionale note : « Notre public est principalement local et régional. Mais nous sommes aussi sollicités par des usagers du reste de la France et des étrangers en particulier américains qui s'intéressent aux mouvements sociaux et ouvriers du XVI^e siècle. » **Les services patrimoniaux rendus par la Documentation Régionale participent activement au rayonnement de la ville de Lyon sur les plans national et mondial.** La responsable du département affirme : « Nous veillons à enrichir nos dossiers de presse par 20 000 articles de périodiques par an, par l'acquisition de certains fonds spéciaux d'associations (nous venons d'acquérir le fonds d'une association d'étudiants) et des archives d'entreprises qu'il faudrait à défaut d'acquisition repérer, c'est le cas pour les fonds des textiles éparpillés entre notre collection de l'Ecole de tissage de Lyon, la bibliothèque du musée de la soirie et les fonds des particuliers et des entreprises. Un catalogue collectif de ces différents fonds rendrait beaucoup de services à la recherche et à

la valorisation de ce patrimoine professionnel ». La notion de collection confère à l'évidence une valeur ajoutée aux documents, sachant qu'il s'agit d'une valeur d'usage inestimable en termes marchands. **Certaines collections perdent beaucoup de leur intérêt patrimonial dès qu'elles sont éclatées en pièces.** Exemples, les archives d'une entreprise disparue, le patrimoine d'une congrégation religieuse, les mémoires d'un homme politique, etc. **Ce département accorde une importance particulière à la notion de collection et s'en sert comme moyen pour faciliter l'accès aux traces et spécificités de Lyon. La responsable du département nous cite en exemple les collections relatives à l'histoire de l'imprimerie lyonnaise, la collection de l'Ecole de tissage de Lyon, la collection photographique des frères Lumière.** Bien que l'image du département soit très positive auprès des Conseillers Régionaux, des universités, etc., les retombées financières demeurent nulles en ce sens que le département est entièrement à la charge de la Ville, excepté quelques subventions dans le cadre du FRAB. La responsable du département estime qu'il faudra penser à une convention tripartite Ville / Région / Etat pour promouvoir le secteur de la Documentation Régionale.

La création du Département Arts est très récente (février 1995). Ses collections patrimoniales ne sont pas encore accessibles au public. Cependant, la responsable de ce département pense qu'il y a plusieurs façons d'induire un usage ; elle cite :

- les expositions : soit à la BML, soit des expositions itinérantes. La BML possède une trentaine d'expositions entièrement constituées pour être empruntées en France ou à l'étranger ;

- la numérisation : ce serait le meilleur moyen à son avis de permettre l'accès à des documents qui ne peuvent être manipulés sans qu'ils soient altérés (les photographies, les enluminures). **La numérisation offre des opportunités énormes pour l'exploitation de ces supports précieux et fragiles. Elle permet de mieux les sauvegarder, de les reproduire, de les proposer sur des réseaux du type Internet et de mieux les examiner et les étudier (possibilité de zoomer sur les détails des documents). La numérisation des documents récents est plus délicate à réaliser parce qu'elle soulève des problèmes de droits à l'inverse des documents anciens qui ne posent pas ce genre de complications. Les collections patrimoniales du Département Arts sont des fonds particuliers et spécifiques qui n'existent nulle part ailleurs, elles sont par conséquent irremplaçables. Leur constitution implique des investissements en achats, en émoluments du personnel qualifié, en équipements et traitements techniques. Tout cela implique des coûts, précise la responsable du Département. Ces collections sont de ce fait, à son avis, une sorte de capital en termes de richesses, et de rayonnement national et international.** L'édition d'un CD-ROM peut être un moyen de valorisation très efficace des photographies et aussi des photographes qui y seront représentés.

Quant au Musée de l'Imprimerie et de la Banque (MIB), sa Directrice nous a confié que son **public est constitué de graphistes, historiens, imprimeurs et jeunes scolaires. Elle trouve que c'est un public cultivé dans sa globalité. L'entrée au MIB est tarifée à 10 frs et 20 frs. Le nombre de visiteurs atteint les 20 000 par an. L'activité du musée consiste, outre l'aspect muséal d'exposition permanente, à organiser des animations typographiques et lithographiques dont certaines sont assistées par ordinateur en direction des enfants et des adultes. La participation à ces animations est payante. D'autre part, le MIB propose à la vente des estampes imprimées sur les machines anciennes du musée et des livres commandés à l'extérieur.** Le domaine de prédilection du MIB est bien entendu l'histoire et les techniques de l'imprimerie. Cela s'explique par le rôle que tient Lyon dans le domaine de l'imprimerie depuis le XVI^e siècle jusqu'à la première moitié du XX^e siècle (la photocomposition est une invention lyonnaise de 1945). Le MIB constitue à l'avis de sa Directrice un lieu de référence incontournable pour les professionnels de l'histoire de l'imprimerie et de la fabrication du livre. C'est ce qui explique d'ailleurs son attrait international.

B- L'Elu Municipal (et Régional) chargé de la culture

Selon l'ancien Adjoint à la Culture de la Ville de Lyon, la description de la typologie des usagers d'une bibliothèque municipale ne concerne pas le politique qu'il est, mais regarde le sociologue. **Pour lui, 100 % des gens sont des usagers**, et c'est à partir de là qu'il bâtit ses actions en la matière. **Selon lui, il ne faut pas perdre de vue la dimension politique des enjeux que représente le patrimoine.** Cette dimension a depuis longtemps imprégné l'histoire des bibliothèques qui ont vécu " l'enfer " de la censure. L'histoire du livre est riche en « ratures, annotations en marges, et luttes pour la liberté de la lecture (je pense à Sainte Beuve et à son combat). » La BML n'a pas selon lui uniquement un caractère régional, elle est aussi « un fort facteur d'identification et de prestige en tant que grande institution culturelle comme l'Opéra ou le TNP... Lyon n'est pas le chef lieu de Rhône-Alpes. Elle est une Eurocité et une métropole. Sa mission est donc locale, nationale et européenne et non régionale stricto sensu. » C'est pour ça que la BML est connectée et conventionnée avec la TGB. **La conscience patrimoniale doit, à son avis, évoluer depuis celle du " silo à livres " vers celle d'une médiathèque en réseau avec culture de l'écran.** Le Conseil Régional dont il est membre a participé au financement de l'informatisation et la numérisation de plusieurs collections (Vidéalp, CD-ROM). Pendant son mandat municipal, **la Ville a acquis beaucoup de collections patrimoniales au profit de la BML sur des lignes budgétaires autres que les crédits alloués à la bibliothèque.** Le Directeur de la BML nous a confié que l'ancien Adjoint à la Culture a joué un rôle décisif dans l'acquisition des collections de la fondation nationale de la photographie et de l'ancienne arthothèque des Terreaux. D'autre part, il a insisté sur le

montant de 500 000 frs consacré en 1995 par la Ville à l'acquisition d'un livre d'heure illustré par un miniaturiste lyonnais du XV^e siècle. Ce crédit exceptionnel, plus important d'ailleurs que le budget annuel des acquisitions alloué au Département des fonds anciens, reflète l'engagement de la Ville lorsqu'il s'agit de récupérer les symboles de la mémoire collective des lyonnais.

La valeur des collections suscite quelques réserves chez l'ancien élu municipal. **"Certaines offres sont plus valorisantes pour celui qui offre que pour la Ville qui reçoit.** Certaines collections peuvent être de véritables "cadeaux empoisonnés". L'intégration d'un document patrimonial aux collections publiques n'est pas nécessairement valorisante ni pour le document intégré ni pour la collection. Ce n'est pas comparable aux arts plastiques. **Il trouve que le Dépôt légal a beaucoup banalisé la collection publique en l'alourdissant avec les multiples.**

C- La DRAC Rhône-Alpes

Le responsable de la DRAC, nous a confié que le patrimoine des bibliothèques publiques est une préoccupation du Ministère de la Culture qui mène des actions spécifiques tournées vers ces richesses. Exemples : les FRAB, les travaux de restauration effectués par les ateliers de la Bibliothèque Nationale pour le compte des bibliothèques municipales, l'aide au plan de microfilmage des périodiques rattachés aux fonds patrimoniaux (une réflexion dans ce sens est en cours entre la DRAC Rhône-Alpes et l'ARALD). L'engagement par l'Etat de dépenses en faveur du patrimoine des bibliothèques municipales entre dans le cadre de la vocation même du Ministère de la Culture. Par rapport aux autres secteurs culturels comme les arts plastiques, les fouilles archéologiques, les monuments, on constate que le livre n'est pas très dépensier. Il pèse 10 % dans l'ensemble de la politique du Ministère de la Culture. Au niveau de la DRAC Rhône-Alpes, 10 % des crédits alloués au livre vont au patrimoine écrit. Ça ne représente pas des budgets colossaux, mais c'est tout de même un effort plus important que les 5 % consacrés au sein du budget municipal de la BML au patrimoine ; surtout lorsque l'on ajoute les crédits débloqués par l'Etat aux communes dans le cadre de la dotation générale de décentralisation et qui sont comptabilisés dans le budget du Ministère de l'Intérieur. Le patrimoine des bibliothèques publiques bénéficie aussi du soutien d'autres directions que la DLL du Ministère de la Culture. Exemple : la Direction de la Musique participe au financement des travaux de catalogage des partitions anciennes pour l'édition de catalogues spécifiques. Le représentant de l'Etat considère que **les usagers de ce patrimoine sont traditionnellement des chercheurs locaux, nationaux et étrangers, des érudits et des historiens. Mais ça peut être un public plus large si on adopte des stratégies de valorisation plus ciblées pour drainer le public jeune. L'expérience des classes du patrimoine écrit menée par la BM de Roanne est selon lui un bon exemple**

qui atteste cette idée. Cependant, les fonctions des bibliothèques municipales sont à son avis marquées par un déséquilibre entre les missions de la lecture publique et les tâches patrimoniales. La généralisation du prêt des documents de la consommation courante devrait permettre de porter un intérêt plus accru à la communication sur place des documents patrimoniaux qui ne sont pas prêtés. **La Bibliothèque municipale en tant qu'institution publique participe au fondement de la valeur de ce patrimoine en ce sens qu'elle représente par sa vocation première un lieu de rassemblement des pièces donc de constitution des collections d'une part, et d'autre part, son statut public représente un garant de la pérennité et de l'accessibilité la plus large à ses richesses qui sont la propriété de tous les membres de la société. C'est la raison d'être du droit de préemption. La bibliothèque municipale est de ce fait un espace public et un fondement de la citoyenneté.**

D- L'ARALD

La chargée des bibliothèques et des centres de documentation rappelle que l'ARALD ne gère pas de fonds patrimoniaux. **Pour son association, le patrimoine des bibliothèques publiques concerne tous les membres de la société. Ils ont tous à son égard un droit d'accès mais aussi une responsabilité de sauvegarde, de financement et de transmission aux générations futures. Le premier et principal responsable est le citoyen.** C'est sur cette idée que l'ARALD fonde ses actions. L'ARALD est coproducteur du colloque annuel de Roanne sur le patrimoine écrit et graphique. Elle publie les actes de ce colloque et les études de faisabilité des projets de restauration, reproduction et traitement du patrimoine. Elle participe aussi au financement des opérations du microfilmage.

E- Les Agents économiques

Les éditions Findakly publient deux collections à caractère patrimonial :

- la première regroupe des thèmes relatifs aux patrimoines culturels et artistiques (reprint de textes littéraires classiques, géographie du monde ancien, ethnologie, etc...),
- la deuxième est baptisée "collection corps 16", et regroupe des oeuvres destinées prioritairement à un public empêché de lire en raison de déficiences visuelles. Les ouvrages proposés sont composés en grands caractères (Times corps 18, interligné 21) afin d'assurer au lecteur le meilleur confort de lecture possible. Le responsable de cette maison d'édition estime qu'il opère dans un secteur dont le marché est très peu rentable, mais d'intérêt vital pour les chercheurs et les spécialistes étant donné que la maison mène une politique éditoriale pertinemment ciblée. La promotion de ce domaine passe à son avis par le ciblage d'autres catégories de lecteurs déficients (les sourds par exemple) et

l'engagement dans l'édition électronique (les CD-ROM). Les éditions Findakly ne rencontrent pas des problèmes de droits, parce que les textes qu'elles éditent sont anciens et ne posent plus ce genre de problèmes. Le responsable de cette maison d'édition estime qu'il participe à la sauvegarde du patrimoine auprès d'un public particulier. Il considère qu'il participe à l'offre patrimoniale des bibliothèques publiques. D'ailleurs celles-ci constituent son deuxième client après les particuliers (les personnes physiques). Elles se classent avant les universités, les centres de recherche, les associations, etc...

Quant au libraire d'anciens et relieur d'art MYRLIVRES, il considère que la réussite commerciale de son métier est fondée sur son aspect culturel, sa dimension sociale et les qualités professionnelles de celui qui le pratique. La propriétaire de cette entreprise trouve que le marché de la librairie ancienne est rentable. Ses clients se répartissent par ordre entre les bibliophiles, les chercheurs, les touristes, les bibliothèques et les musées. Elle est satisfaite de ses relations avec les bibliothèques publiques qu'elle tient au courant de ce qu'elle propose sur le marché. Les reproductions des documents anciens sur microfiches et supports électroniques ne dévalorise pas à son avis les documents originaux, puisque c'est à partir d'eux qu'elles sont effectuées. Au contraire, les reproductions élargissent l'audience et attirent l'attention à ce genre de documents, ce qui augmente leur demande.

Le Président de la fondation des Banques CIC pour le livre considère que le mécénat d'entreprise, qui a volontiers privilégié les musées, la musique, le théâtre, le cinéma, a largement ignoré le livre pourtant premier instrument de la culture. Il note que sa fondation a remarqué que l'une des richesses du patrimoine culturel français, les bibliothèques patrimoniales, était largement ignorée hormis des spécialistes. « **Sait-on que des centaines de fonds spécialisés y recèlent la quintessence du savoir et de son histoire, dans des domaines aussi divers que les religions, les sciences, l'architecture, l'histoire...»** ».

L'occasion est apparue bonne pour la fondation d'exercer son rôle citoyen de mécène en réalisant la collection "Patrimoine des bibliothèques françaises". Cette collection qui sortira le 5 octobre 1995 se composera de dix volumes dont chacun couvrira les bibliothèques de trois régions. 380 bibliothèques seront concernées par cette opération dont bien évidemment la BML qui est la plus riche bibliothèque patrimoniale de province. La collection renfermera trois mille illustrations quadri, pour la plupart inédites. Cinq cent auteurs et dix préfaciers y prendront part. Le premier tirage sera de 5000 exemplaires par ouvrage. La fondation qui a pris l'initiative du projet et en assure le financement et la coordination lui consacre un budget de trois millions deux cent mille francs. Instrument de mise en valeur et reconquête des fonds régionaux, mais aussi outil de travail, "**Patrimoine des bibliothèques de France**" s'adresse à un large public (chercheurs, érudits, étudiants, simples amateurs). Le président de la fondation écrit « Notre ambition est de

réaliser pour ces bibliothèques ce que d'autres ont réalisé, à juste titre, pour les musées : donner à un vaste public le goût de son patrimoine écrit, comme il a acquis le goût de son patrimoine historique et artistique ». La présentation régionale et la grande richesse iconographique contribuent à faire de cette collection un moyen de rencontre avec le patrimoine d'une région, sa mémoire et sa culture. **Cette collection permettra aussi à chacun de découvrir quelques quatre cent bibliothèques disséminées sur le sol français, leur histoire, celle de leurs bâtiments, souvent anciens et leurs collections. Le livre occupera une place fondamentale mais il y aura aussi de nombreuses estampes, des objets d'art, des objets scientifiques, des meubles, des monnaies et médailles etc.**

II.4 QUELQUES PROLONGEMENTS EN TERMES D'APPROCHES ECONOMIQUES

A- Les Professionnels

Le Directeur de la BML pense que le patrimoine est le secteur qui a le plus de retombées marchandes de sa bibliothèque et ce par le moyen des documents de substitution mais ça nécessite qu'il soit numérisé d'abord et qu'il y ait des outils permettant au public de le récupérer. Actuellement, les retombées passent par les microfilms et les photographies qui sont des opérations lourdes et lentes. Le jour où les documents seront numérisés dans une banque de données, le public pourra lui même faire des copies sans l'aide des techniciens de la bibliothèque. **« Il y aura là une source de recettes importante comme dans un musée. La vente des cartes postales, la perception de droits auprès des éditeurs qui sollicitent nos richesses pour des fins éditoriales commerciales etc. sont aussi des moyens pour enregistrer des recettes »**. Les recettes actuelles de la BML, bien que modestes ne sont pas totalement négligeables. Les photographies ont par exemple rapporté 53.000 FF en 1994 et les cartes postales 35.000 FF.

La BML ne remet pas en cause le principe de la gratuité d'accès et de consultation sur place de ses richesses patrimoniales. Il s'agit de couvrir les coûts supplémentaires engendrés par les opérations de reproduction en vue de l'appropriation des copies. **Le Directeur de la BML ne croit pas que la mise en synergie du patrimoine de la BML avec les autres formes du patrimoine (maisons d'écrivains, musées, monuments, sites naturels et archéologiques, etc.) puisse avoir des retombées économiques positives pour la BML, en raison de l'inadaptation de l'écrit à l'exposition visuelle.**

La responsable du Département Arts pense qu'on peut estimer l'impact du patrimoine de la BML sur l'économie locale en dressant un bilan des dépenses, des créations d'emplois permanents et occasionnels lors de l'organisation des expositions ou d'autres animations. Au niveau local, cet impact est à son avis important et participe activement à la vie économique de la localité.

B- L' Elu Municipal (et Régional) chargé de la culture

L'ancien Adjoint à la Culture considère que « le regard économique est toujours souhaitable, mais une idéologie économiste est au contraire aussi dangereuse et critiquable que sournoise ». **Le raisonnement économique en matière patrimoniale ne doit pas être à son avis homothétique de quantification.** Le principe d'inaliénabilité fait que ce ne sont pas les collections publiques en soi qui doivent être la base d'une logique marchande, mais c'est plutôt « **ce qu'on en fait qui peut être la source d'un marché illimité** ». **La mise en synergie avec les autres supports patrimoniaux n'est pas très réaliste, mais elle peut être le point de départ d'une optique futuriste.**

C- L'ARALD

Notre interlocutrice au niveau de l'ARALD considère que **la valorisation du patrimoine des bibliothèques publiques passe par l'engagement dans la voie de l'édition et la consolidation de ce qu'elle appelle « l'interprofession du livre et du multimédia ».**

Il est difficile à son avis d'harmoniser les politiques budgétaires et culturelles des différents acteurs. Il est plus difficile encore de faire coïncider les politiques des bibliothèques publiques avec les stratégies commerciales des éditeurs et des libraires. **Elle considère enfin que le patrimoine se prête au raisonnement marchand, mais cet aspect demeure un sujet tabou chez les professionnels.**

III. CONCLUSIONS ET RESULTATS

Quelques remarques fondamentales s'imposent d'emblée :

- a) Les fondements de la valeur posés en hypothèses sont tous confirmés par les acteurs impliqués dans cette enquête sans toutefois avoir le même ordre d'importance.
- b) Certains acteurs ont insisté sur certains points que nous avons fusionnés dans l'un ou l'autre des quatre fondements qui constituent nos hypothèses. Il nous paraît plus pertinent de les remettre en relief.
- c) Par ailleurs, certains acteurs ont évoqué de nouveaux fondements de la valeur qui débordent le cadre de nos hypothèses.

D'autre part, les fondements ne sont pas explicitement mentionnés par les acteurs. Ils sont souvent dissimulés dans les propos des interviewés et fragmentés au sein de leurs discours. A titre d'exemple, le fondement socio-identitaire est soulevé par des expressions comme "la mémoire collective" ou "la généalogie".

Nous essayerons dans un premier temps de déceler, dans les réponses recueillies, les mots clefs ayant trait à nos hypothèses en référant les énoncés à leurs protagonistes, tout en les classant par ordre d'importance. Ensuite, nous tâcherons de ressortir les fondements étouffés par les regroupements que nous avons opérés. Enfin, nous identifierons les nouveaux fondements évoqués par les acteurs. Nous veillerons à signaler les divergences et les convergences des points de vue à chaque fois que cela nous semblerait révélateur d'une situation de jeu (lutte pure, coopération pure ou situation de jeu mixte).

Fondements de la valeur posés en hypothèses :

a- Le fondement cognitif : unanimement évoqué parmi les fondements de la valeur économique du patrimoine de la BML. Toutefois, l'argumentaire développé par chaque acteur ne révèle pas le même degré de conscience de son importance. Si les Professionnels de la BML se basent sur leur contact quotidien avec les collections et les usagers pour l'introniser au sommet de l'échelle des fondements de la valeur, les autres acteurs s'appuient sur des critères tantôt théoriques, tantôt pratiques (culture de l'écran et réseaux pour l'Elu, la dominance des chercheurs parmi les usagers pour le Conseiller au livre à la DRAC, l'utilité dans l'appréhension des civilisations et des époques pour FINDAKLY éditions, la quintessence du savoir pour "Banques CIC pour le livre"). Concernant ce fondement, la coopération entre les joueurs est presque pure si l'on considère que l'ARALD s'aligne sur l'avis des professionnels qui composent la commission "Patrimoine" en son sein.

b- Le fondement socio-identitaire : le fondement cognitif est rivalisé par la dimension socio-identitaire, thème récurrent dans la majorité des réponses. Ceci dit, il n'est pas toujours évident de le rencontrer évoqué tel que nous l'avons défini en hypothèses. Cela est peut-être dû à son éclatement en plus d'un seul point fédérateur. La dimension "rayonnement international de la ville" dite aussi "image de marque", sur laquelle nous reviendrons plus loin, n'est-elle pas une facette du fondement socio-identitaire ? Quoiqu'il en soit, réduit à la connotation de "mémoire collective" avec toutes ses ramifications, ce fondement est cité principalement par l'Elu (rappelons l'allocation extrabudgétaire de 500 000 frs pour l'acquisition d'un livre d'heure du XV^e siècle et qui est justifiée par le fait que ce document est enluminé par un miniaturiste lyonnais). Les Professionnels accordent aussi une importance particulière à ce fondement. Serait-ce un hasard que le Département des Fonds anciens soit baptisé à lui seul Département Patrimoine ? L'existence d'un département indépendant pour la Documentation Régionale n'est-elle pas aussi révélatrice d'une place de choix accordée à tout ce qui a trait à la mémoire locale et régionale ? On ne forcerait pas le raisonnement en reconnaissant ce fondement aux travers de la typologie d'usages et d'usagers établie par le

représentant régional de l'Etat qui évoque les recherches en histoire locale. Il en est de même pour MYRLIVRES qui emploie la formule "la mémoire qui fonde le présent" pour définir le patrimoine. Nous sommes ainsi tentés de conclure que le jeu des acteurs est, cette fois encore, purement coopératif.

c- Le fondement émotionnel : l'émotion telle que nous l'avons définie est rattachée à l'esthétique, la nostalgie et le prestige. Ainsi considérée, elle est un fondement essentiel du point de vue des Professionnels. En témoignent les projets de numérisation des documents iconographiques, de la restitution des partitions musicales, etc. Dernier témoin en date, la création toute récente d'un Département Arts doté de compétences patrimoniales pour tout ce qui est documents artistiques. La remarque faite par le Directeur de la BML à propos de certains usagers qui, affectionnant les documents qu'ils consultent, expriment le désir de garder une trace (une copie), nous paraît d'une pertinence particulière dans ce contexte. En plaidant en faveur de la récupération par la BML des collections photographiques, discographiques et musicales, l'Elu municipal fait preuve d'une conscience évidente de ce fondement émotionnel. Le responsable du livre à la DRAC fait allusion à ce fondement émotionnel lorsqu'il souligne l'extension de la notion du patrimoine à la bibliophilie contemporaine. Il nous semble curieux que le libraire d'anciens n'évoque pas la dimension émotionnelle pourtant signe marquant de ce métier ! La fondation Banques CIC pour le livre adopte l'acception la plus large du patrimoine des bibliothèques parmi les acteurs. La notion s'étend, selon cette fondation mécène, aux objets d'art, meubles et cadres bâtis. D'ailleurs, les volumes de la collection " Patrimoine des bibliothèques de France" se caractériseront par une forte présence des illustrations (3000).

d- Le fondement économique : Il traverse tous les autres fondements, mais il est parfois explicitement désigné par les acteurs. Dans sa déclinaison marchande, ce fondement provoque une controverse entre les sous-acteurs de la catégorie des Professionnels jusque là en accord sur les autres fondements. Les Directeurs de la BML et du MIB sont persuadés que le patrimoine de la BML se prête à la logique marchande se démarquant ainsi de leurs collègues qui se méfient de tout raisonnement marchand à l'égard de ce patrimoine dont ils rappellent qu'il s'agit de biens publics inaliénables. Les autres acteurs rejoignent l'avis du Directeur de la BML et de sa collègue du MIB, à l'exception du représentant de l'Etat qui reste muet sur ce point.

Quant au fondement de legs et de préservation, il n'est évoqué que par le Directeur de la BML, à moins que l'on s'efforce à le déduire d'expressions du genre " le patrimoine dans une bibliothèque est tout ce qui est destiné à rester" (Conseiller pour le livre et la lecture), ou bien aussi, de cette idée défendue par l'ARALD qui considère que le citoyen est le premier responsable de la sauvegarde et du financement du patrimoine.

Fondements remis en relief :

a- Fondement image de marque : " l'image de marque d'une ville et d'une culture" et "le rayonnement international" sont des expressions tenues par plus d'un acteur pour fonder la valeur du patrimoine de la BML (les professionnels, l'Elu) . Le fondement socio-identitaire tel que nous l'avons défini en hypothèses risque fort de négliger cet aspect, sinon de l'occulter. Il nous semble plus pertinent de le ressortir en tant que fondement à part entière.

b- Fondement de collection : un deuxième fondement nous paraît requérir le même traitement du fait de la polémique qu'il provoque entre les acteurs. Dérivé du fondement cognitif, il est lié à la notion de collection. Deux professionnels de la BML, en l'occurrence le Directeur et la responsable de la Documentation Régionale considèrent que la collection est un fondement essentiel de la valeur. Par contre, l'Elu affiche une attitude méfiante à l'égard de cette idée que la collection est un fondement de la valeur. Il trouve que les collections publiques sont banalisées par le dépôt légal qui les alourdit par les doubles.

Fondements nouveaux :

a- Fondement politique : l'Elu attire l'attention sur la dimension politique du patrimoine qui est en même temps une cause et une conséquence de son statut. A titre d'exemple, un document censuré devient plus important pour cette raison. Mais ce document serait-il censuré s'il n'était pas important d'un certain côté ?

b- Fondement institutionnel : le représentant de l'Etat estime que le statut de la bibliothèque municipale en tant qu'institution publique est en soi même fondateur de la valeur. L'institution publique n'est-elle pas le garant de la propriété collective et de sa pérennité dans le temps et de l'accessibilité de tous aux services qu'elle rend ?

c- Fondement professionnel : MYRLIVRES et l'ARALD évoquent la dimension professionnelle comme fondement de la valeur de deux angles complémentaires. Si l'association appelle à la consolidation de l'interprofession (bibliothécaires, éditeurs, libraires, imprimeurs, administrateurs, etc...) pour valoriser le patrimoine, le libraire va plus loin en précisant que c'est de la perfection professionnelle et de la qualité du service que dépend aussi la valeur économique de ce patrimoine.

CONCLUSION GENERALE

S'il ne fait plus de doute que la notion de patrimoine est aujourd'hui élargie aux richesses des bibliothèques, il n'en va pas de même pour ce qui est de l'application du raisonnement économique à ces richesses. Sur ce plan, les bibliothèques accusent un retard par rapport aux autres secteurs patrimoniaux (musées, monuments, etc...).

L'analyse de la valeur est peut être le premier pas dans le sens de l'appropriation du raisonnement économique qu'on doit d'ailleurs nuancer avec les notions de profit et de marché auxquelles on a souvent tendance à restreindre le mot économie.

Notre travail a consisté à approcher la question des fondements de la valeur du côté de l'offre. L'étude de la demande est l'autre face sans laquelle tout effort d'analyse de la valeur économique du patrimoine demeurerait partiel et incomplet.

Ce travail nous a permis de déterminer une multitude d'acteurs concernés par l'offre patrimoniale de la BML. Leur concernement et les rôles qu'ils tiennent ne sont pas de la même amplitude. Cependant, les représentations et les enjeux qu'ils affectent au patrimoine se caractérisent par une entente globale, qui n'exclut pas une fluctuation de tons et un nuancement des fondements de la valeur.

La BML devra parcourir un long chemin avant d'aboutir à développer des démarches économiques appliquées au patrimoine comme les analyses coûts/ avantages ou la rentabilisation de l'exploitation du patrimoine sans altérer le principe du service public.

Enfin, nous estimons qu'il aurait été plus pertinent de recueillir le point de vue d'un éditeur qui a effectivement collaboré avec la BML. L'entretien personnel direct reste le moyen le plus efficace et fiable pour recueillir les points de vue des acteurs.

BIBLIOGRAPHIE

- AIGRAIN (Philippe).- « Exercice de technologie », in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : Actes du colloque de Roanne : 6 / 7 octobre 1992*, Annecy, ARALD, 1993, pp. 63 - 68
- ARNOULT (Jean-Marie).- Etude d'opportunité pour l'implantation de centres de conservation des documents graphiques en région, Paris, DLL, 1989, 53 p.
- Au fil des collections : le patrimoine de la Bibliothèque Municipale de Lyon du IX^e siècle à nos jours : catalogue de l'exposition organisée à la BML du 19 septembre au 30 octobre 1992, édité par la BML, pp. 5 - 14
- BEGHAIN (Patrice). - Propositions pour les bibliothèques municipales : de nouvelles responsabilités, un nouveau partenariat des collectivités publiques en faveur du patrimoine et de la lecture : rapport du groupe de travail sur les bibliothèques municipales classées présenté à Monsieur le Directeur du Livre et de la Lecture, avril 1989, 73 p.
- BOUZITAT (Jean).- « Jeux (théorie des) », in : *Encyclopaedia UNIVERSALIS*, vol 13, pp. 78 - 84.
- BIASI (Pierre-Marc de).- « Pour une politique d'enrichissement du patrimoine écrit », in : *Trésors de l'écrit : 10 ans d'enrichissement du patrimoine écrit*, Paris, RMN, 1991, pp. 10 - 31
- CHARTIER (Roger).- « Du livre au lire », in : *Pratiques de la lecture*, Paris, éditions Rivages, 1993, pp. 74 - 114
- CHASTEL (André).- « Le patrimoine », in : *Encyclopaedia UNIVERSALIS*, vol. * : *les enjeux*, pp. 220 - 228
- CONSEIL SUPERIEUR DES BIBLIOTHEQUES.- « la Charte des bibliothèques », in : *le Rapport annuel pour 1991*, Association du Conseil supérieur des Bibliothèques, Paris, 1992, pp. 23 - 32
- CROZET (Yves), Analyse économique de l'Etat, Paris, Armand Colin, 1991, 192 p.

DESGRAVES (Louis). - le Patrimoine des bibliothèques : rapport à Monsieur le Directeur du Livre et de la Lecture par une commission de douze membres, Paris, Ministère de la culture, 1982, 130 p.

DUFOUR (Jean).- « l'An 2 de la médiathèque » , in : *BBF*, Paris, tome 39, n° 2, 1994, pp. 18 - 25

DUMONT (Céline).- La politique patrimoniale de la Bibliothèque Municipale de Lyon, Mémoire de DCB soutenu à l'enssib en 1992, 52 p.

DUPUIS (Xavier), ROUET (François).- « L'économie au risque de la culture », in : *Economie et culture, vol.1, Les outils de l'économiste à l'épreuve*, Paris, la documentation française, 1987, 245 p.

FARCHY (Joëlle), SAGOT-DUVAUROUX (Dominique).- Economie des politiques culturelles, Paris, PUF, 1994, 183 p.

GADREY (Jean).- « Gestion patrimoniale, gestion durable des ressources et évaluation », in : *Politiques et Management Public*, vol. 12, n°4, décembre 1994, pp. 31 - 49

GIULIANI (Elisabeth). - « les Collections patrimoniales et l'accès aux gisements documentaires », in : *Musique en bibliothèques*, Paris, éditions du cercle de la librairie, 1993, collection Bibliothèques, pp. 33 - 51

GREFFE (Xavier).- La valeur économique du patrimoine : la demande et l'offre des monuments, Paris, Anthropos, 1990, 253 p.

GUILLIANI (Emmanuelle). - « Plan pour un état des lieux du mécénat à la Bibliothèque Nationale » , in : *Actes des journées patrimoniales d'Arc et Senans, 15 / 16 octobre 1987*, pp. 86 - 88

HUCHET (Bernard).- « Qu'est ce que le patrimoine écrit ? », in : *Mise en place des classes du patrimoine écrit*, Bibliothèque municipale de Roanne, septembre 1993, pp. 4 - 9

Itinéraires : Patrimoine écrit en Région Rhône-Alpes, ACORD, Editions CURANDERA, 1992, 191 p.

- JOLLY (Claude). - « l'Etat français et son patrimoine écrit depuis l'ancien régime jusqu'à nos jours », in : *Actes des journées patrimoniales d' Arc et Senans, 15 / 16 octobre 1987*, pp. 14 - 18
- MINISTERE DE LA CULTURE. - *le Patrimoine*, Paris, la documentation française, 1992, 213 p.
- PELLETREAU (Christine).- « L'avenir des fonds anciens en Ile-de-France », in : *l'interactif, journal de la coopération*, n°4, Août 1989, pp. 5 - 8
- Plaquette de la Bibliothèque Municipale de Lyon éditée par la Ville de Lyon en 1991
- POULAIN (Martine).- « Valoriser le patrimoine écrit », in : *BBF*, Paris, tome 37, n.6, 1992, pp. 78 - 79
- POULOT (Dominique).- « Le retour du patrimoine », in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : Actes du colloque de Roanne : 6 / 7 octobre 1992*, Annecy, l'ARALD, 1993, pp. 9 - 20
- Le P'tit Roannais* : Journal édité par les classes du patrimoine à la Bibliothèque Municipale de Roanne, numéro du 12 Mai 1995
- QUERRIEN (Max). - *Pour une nouvelle politique du patrimoine : rapport au Ministre de la culture*, Paris, la documentation française, 1982, 138 p.
- Revue de l'art, n° 49, 1980
- RIBAULT (Thierry).- *Economie de l'information : approche patrimoniale*, Paris, A jour, 1993, 355 p.
- ROGE (Monique). - « Itinéraire : patrimoine écrit en Rhône-Alpes », in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : Actes du colloque de Roanne : 6 / 7 octobre 1992*, Annecy, ARALD, 1993, pp. 91 - 94
- ROUET (François).- « Questions d'économie publique », in : *Economie et culture, vol. III, Industries culturelles*, Paris, la Documentation française, 1989, 349 p.

SALAÜN (Jean-Michel).- Pour une économie politique de la communication flottante : le cas des bibliothèques, intervention au colloque sur l'économie de l'information, l'enssib, mai 1995

SILEM (Ahmed).- Introduction à l'analyse économique, Paris, Armand collin, 1990, 190 p.

TAURIN (Véronique). - « le mécénat », in : *Valorisation et médiatisation du patrimoine écrit : un enjeu pour l'Europe : Actes du colloque de Roanne, 6 / 7 octobre 1992*, Annecy, ARALD, 1993, pp. 51 - 56

THEPAUT (Yves).- « L'information, un bien économique paradoxal », intervention à la journée d'étude ADBS/ENSSIB, Villeurbanne, 18 octobre 1994.

THOMAS (Michèle). - « le Financement de la conservation à la Bibliothèque Nationale », intervention dans le cadre d'une rencontre organisée par l'IFLA . (*Document sans date ni pagination, disponible à la bibliothèque de l'ENSSIB sous la côte : 025.8 ARN.*)

ANNEXES

ANNEXE 1 : DETAIL DES FONDS ANCIENS ET SPECIAUX DE LA BML ET DES COLLECTIONS DU MIB

- Le Fonds Adamoli : ce fonds comprend des documents du XIII^e au XVIII^e siècle en littérature classique, sciences et arts (15 000 titres environ) ainsi que des incunables et des livres illustrés du XV^e, XVI^e, XVII^e siècles et des plaquettes sur les Jésuites. Adamoli était un bibliophile lyonnais du siècle des lumières).

- Le Fonds Coste : acquis en 1855 par la ville de Lyon au profit de sa bibliothèque, il contient plus de 30 000 documents du XII^e au XIX^e siècle, dont 10 000 imprimés avec des incunables et des éditions du XVI^e siècle d'auteurs lyonnais. Ce fonds présente un intérêt régional du fait qu'il comporte de nombreux volumes ou brochures concernant l'histoire politique administrative, ecclésiastique, juridique, sociale et industrielle de Lyon des origines jusqu'à la monarchie de juillet. Il totalise 1309 manuscrits et 3900 pièces iconographiques d'intérêt local et régional (histoire du protestantisme à Lyon, généalogies et armoriaux des familles lyonnaises, des plans et des vues de Lyon et de ses environs, des portraits du XVIII^e et du début du XIX^e siècle).

- Le Fonds Mestre : 6000 titres de littérature française et des livres sur Lyon et sa région, très belles reliures, des éditions lyonnaises rares du XVI^e siècle.

- Le Fonds des impressions lyonnaises : environ 30 000 titres du XV^e au XVIII^e siècle dont de nombreux ouvrages du XVI^e siècle (livres illustrés, littérature, médecine, religion).

- Le Fonds espagnol : près de 4000 ouvrages du XVI^e et XVII^e siècles avec des éditions lyonnaises d'auteurs espagnols.

- Le Fonds Morin-pons : légué en 1905, il comprend des documents du XIII^e au XIX^e siècle concernant des familles lyonnaises et dauphinoises.

Les Fonds spéciaux :

- Le Fonds de la guerre 14 / 18 : se distingue par ses 20 000 documents réunis par la BML pendant la guerre et provenant de tous les pays belligérants ou neutres.

- Le Fonds Lacassagne : du nom du professeur et médecin légiste initiateur de l'Ecole lyonnaise d'anthropologie criminelle, qui donna en 1920, sa collection de 12 000 imprimés et 250 manuscrits à la BML.

- Le Fonds Chinois : provient du dépôt fait en 1974 par l'université de Lyon III du fonds de l'Institut franco-chinois de Lyon, seule université chinoise en dehors de la Chine créée en 1921 et fermée en 1946. Riche de 400 titres de revues et de 15 000 volumes de la fin du XIX^e siècle et surtout du XX^e siècle, il contient de nombreux ouvrages uniques comme la

production chinoise des années 1920 en France, ainsi que des éditions originales de grands écrivains de la littérature chinoise du XX^e siècle. Un matériel informatique intégrant les idéogrammes permet l'inventaire des fonds et les rend largement accessibles.

- Le Fonds de l'Ecole de tissage de Lyon : il comprend 12 000 documents techniques sur le tissage, essentiellement des XIX^e et XX^e siècles.

- Le Dépôt Chomarat : comprend 15 000 documents, avec des éditions Lyonnaises rares du XVI^e siècle, des ouvrages d'ésotérisme, d'autres sur l'histoire du livre et sur l'anarchisme. (Chomarat est un éditeur lyonnais contemporain)

- Le Fonds sur le théâtre : qui mérite aussi d'être mentionné avec ses 10 000 titres de pièces dont bon nombre datent du XVI^e au XVIII^e siècle.

Le Département des Fonds anciens est aussi riche de 450 titres de périodiques antérieurs à 1800 avec les titres les plus rares comme la Gazette (XVII^e-XVIII^e siècles), la galerie des modes (XVIII^e siècle), l'Echo de la fabrique (journal des ouvriers de la soirie 1831-1835) et la presse satirique de la fin du XIX^e siècle. On signale d'autre part :

- Les cartes et plans : cartes du monde, cartes marines, cartes régionales

- Les estampes : leur importance est non seulement quantitative (30 000 pièces antérieures à 1800), mais aussi qualitative.

- Les documents musicaux : avec quelques 650 partitions manuscrites, gravées ou imprimées antérieures au XIX^e siècle (motets, cantates, oratoires) et toutes celles incluses dans des recueils religieux du XVI^e siècle.

Les collections du Musée de l'Imprimerie et de la Banque :

- Une presse à bras du XV^e siècle reconstituée à partir de plusieurs gravures de l'époque et semblable à celle inventée par Gutenberg.

- Une presse dite « de cabinet » qui a connu un grand succès au XVII^e siècle auprès des gens désireux d'éviter les contraintes imposées par l'Etat.

- Deux presses Stanhope. Cette presse à bras en métal inventée vers la fin du XVIII^e siècle par le Lord Stanhope, augmenta la productivité des ateliers d'impression.

- Une presse en taille-douce utilisée pour tirer une impression à partir d'une image taillée en creux dans une plaque de cuivre.

- Une presse à bras lithographique qui permet de tirer une impression à la base d'une image dessinée avec un crayon spécial sur une pierre calcaire.
- Une composeuse Linotype datant des années vingt.
- Un prototype et un exemplaire de la première série commerciale de la lumitype photocomposeuse. Cette machine est une invention lyonnaise de deux ingénieurs rhônalpins. Elle a introduit une révolution dans les techniques d'impression héritées de Gutenberg.

Le Musée de l'Imprimerie et de la Banque détient aussi une riche bibliothèque spécialisée en histoire du livre et de l'imprimerie. Quatre Fonds principaux en composent les collections :

- le Fonds Marius Audin : du nom du célèbre imprimeur , rassemble des bois gravés des XVI^e et XVII^e siècles ainsi que des cuivres. Il comporte 3500 ouvrages et 1000 estampes du XV^e au XX^e siècle. On note la présence de magnifiques incunables, tel un feuillet de la Bible à 42 lignes de Gutenberg considéré comme le premier grand livre imprimé en occident (1455). Quelques rares manuscrits sont présents dans les collections, ainsi que quelques périodiques exposés dans les vitrines du musée, illustrant la naissance du journalisme. Les collections d'estampes, d'affiches et de gravures permettent d'avoir une idée claire sur l'histoire et les techniques de ces disciplines graphiques. Le musée présente aussi l'évolution de l'imprimerie musicale : manuscrits, gravures sur bois en taille douce et en lithographie.

- le Fonds Bargilliat : composé de la bibliothèque personnelle de cet ingénieur-conseil en imprimerie, Président de l'Institut National des Arts Graphiques, passionné par l'histoire du livre et de l'imprimerie.

- le Fonds Ranc : conserve des fascicules sur l'histoire de l'imprimerie et de ses techniques, des spécimens de tous les procédés d'impression, composition, reliure, façonnage, mise en page, graphisme...

- le Fonds Moiraud : du nom de l'inventeur de la photocomposition en 1950, il comprend quelques « incunables » de la photocomposition des années 1940 / 1950.

ANNEXE 2 : GRILLE D'ENTRETIEN

A- Identification de l'acteur :

- 1- Etablissement et domaine d'activité
- 2- Grade et niveau de responsabilité
- 3- Fonctions remplies par l'acteur

B- Représentations du patrimoine des bibliothèques :

- 1- Critères de patrimonialité (comment se définit un document patrimonial ?)
- 2- Typologie des supports et des pièces (l'extensibilité de la notion)
- 3- Quelques exemples illustreurs des critères et de la typologie

C- Fondements de la valeur : utilités et enjeux du patrimoine de la BML:

- 1- Typologie des usagers (réels et potentiels)
- 2- Typologie d'usages effectifs et supposés : (à quoi ça sert, à quoi ça pourrait servir ?)
- 3- Politique patrimoniale de l'établissement et de l'acteur (accessibilité et communication, exploitation et animation, financement et rentabilité, etc.)

D - Perspectives et prolongements économiques (approches économiques) :

- 1- Approche micro-économique : économie de la gestion patrimoniale
- 2- Approche macro-économique : études d'impact
- 3- Approche systémique : notion d'écosystème patrimonial & valorisation
- 4- Approche marchande : bibliothèque = entreprise → offre / demande → tarification et prix
- 5- Approche d'assurance : patrimoine = capital → valeur d'option → irréversibilité & incertitude

